



COMPTE-RENDU

DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2020

*
* *

L'an deux mille vingt, le seize décembre à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
FAURE Dominique	X		
GRASS Francis	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (pouvoir M. Lattes)	
PERRIN Philippe		X (pouvoir Mme Faure)	
PORTARRIEU Jean-François	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
LUBAC Christophe		X (pouvoir Mme Sangay)	
SANGAY Dominique	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
MARTIN Yannick	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

M. LE PRESIDENT : Le caractère public de cette séance est respecté, car les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

A cet effet, celle-ci sera retransmise en direct sur le site de Tisséo Collectivités <https://www.tisseo-collectivites.fr/evenements/comite-syndical>.

Si certains d'entre vous ne souhaitent pas être filmés, merci de vous signaler.

APPEL FAIT PAR MONSIEUR LE PRESIDENT :

ANDRÉ Gérard
 BRIAND Sacha
 CARLES Joseph
 CARNEIRO Grégoire
 CHOLLET François
 FAURE Dominique
 GRASS Francis
 LATTES Jean-Michel
 MOUDENC Jean-Luc
 PERRIN Philippe
 PORTARRIEU Jean-François
 TERRAIL-NOVES Vincent
 TRAUTMANN Pierre
 TRAVAIL-MICHELET Karine
 LUBAC Christophe
 SANGAY Dominique
 BACOU Denis
 MARTIN Yannick
 SUAUD Thierry
 TERRISSE Jean-Marc

MONSIEUR LE PRESIDENT CONSTATE QUE LE QUORUM EST ATTEINT ET OUVRE DONC LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL A 9 H 10.

PROPOS PRELIMINAIRES

M. LE PRESIDENT : « Nous allons commencer par les habituels propos introductifs et bien évidemment les propos que vous voudrez bien tenir de votre côté.

Je vais commencer par évoquer l'impact de la crise sanitaire économique sur notre budget et en particulier la feuille de route définie par le Projet Mobilités.

La crise sanitaire que nous connaissons nous impose de revoir globalement notre stratégie de déroulement des grands projets afin de pouvoir tous les réaliser. L'enjeu est de préparer l'avenir sans sacrifier le présent.

Les projets ne sont pas retardés, mais étalés sur une période plus longue. Nous aurons l'occasion de rentrer de manière plus détaillée dans cette progression.

L'enjeu, pour nous, est une stratégie d'échelonnement des projets, c'est-à-dire de replanification sans doute technique, mais qui nous permet surtout un échelonnement des dépenses. C'est retrouver une trajectoire de retour à meilleure fortune avec les recettes commerciales, fiscales, le versement mobilités, quand nous serons en pleine phase de réalisation. L'enjeu est de contenir les dépenses à un niveau d'endettement dans un niveau soutenable pour les finances locales.

Concernant la troisième ligne de métro, nous avons annoncé des jalons et chacun de ces jalons a été tenu. Nous en sommes à la phase d'autorisation environnementale. Nous verrons aujourd'hui que c'est un dossier important dans notre dispositif et dans la foulée de cette autorisation, nous allons lancer plus de quinze marchés de génie civil de second œuvre avec bien sûr l'ensemblier. Hier, avec Jean-Luc Moudenc, nous avons signé à Tisséo-Ingénierie le marché d'ensemblier avec le Président d'Alstom qui a tenu des propos très positifs sur notre projet.

Nous connaissons trois années de pic de dépenses : tunnelier, génie civil de 2023 à 2025 avec une temporalité technique et raisonnable à rechercher. Nous aurons pour cela un séminaire financier en début d'année prochaine qui nous permettra de faire le bilan avec les chiffres consolidés. Nous n'avons pas aujourd'hui tous les chiffres consolidés, même si nous avons des orientations tout à fait intéressantes. Nous aurons l'occasion de revenir dans le détail sur ce propos, et je voudrais revenir sur le fil classique de mes propos introductifs.

La feuille de route est maintenue. C'est l'enjeu majeur de notre dispositif, avec au-delà du projet troisième ligne-CLB, la volonté d'améliorer fortement les mobilités du quotidien :

Pendant les six années qui viennent, l'amélioration des mobilités du quotidien est la poursuite du programme linéo. L'effet levier de nos neuf lignes linéo aujourd'hui, de nos trois quatre lignes supplémentaires dans les mois qui viennent, est un effet levier remarquable qui se traduit par une augmentation de la fréquentation des transports en commun, bus en particulier, de manière très significative. En 2019, nous avons eu des chiffres tout à fait exceptionnels, hors métro.

L'amélioration des mobilités du quotidien c'est aussi proposer des alternatives crédibles au déficit de transport que l'on connaît aujourd'hui. Nous voterons lors de cette séance le projet de ligne de bus express entre Muret et Basso Cambo, la première de nos lignes express qui nous permettra de capter les populations des zones denses, mais séparées par une forme de ruralité de nos territoires.

L'amélioration des mobilités du quotidien c'est aussi la poursuite des projets de parcs-relais. En janvier, sera lancé le chantier d'un grand P+R à Basso Cambo, mise en place de bornes de recharge électrique, la sécurisation et la rénovation de nos parcs vélos, tout ce qui touche à la sécurisation de nos stationnements, quel que soit le mode de stationnement utilisé par nos usagers.

L'amélioration des mobilités du quotidien c'est aussi l'accès aux transports avec des solutions technologiques nouvelles. (Un petit document vous a été déposé sur table) : possibilité d'utiliser les hiphones, ou les technologies sans contacts, notamment la carte bancaire. Nous faciliterons de plus en plus la vie de nos citoyens utilisant ces nouvelles technologies qui permettent d'être beaucoup plus accessibles au dispositif. Bien entendu, cela porte aussi sur l'application smartphone Tisséo, destinée à faciliter l'information voyageurs sur l'ensemble du réseau. L'enjeu est d'arriver à en faire un outil de mobilité intégrée sur l'ensemble de l'aire urbaine.

L'amélioration des mobilités du quotidien c'est aussi le renouvellement de notre parc bus par l'achat d'ici 2025 de 250 bus GNV. La moitié de notre parc est un parc propre. Nous souhaitons poursuivre l'exercice jusqu'à la mise en œuvre d'un parc entièrement renouvelé. Les 45 premiers bus nouveaux vont d'ailleurs circuler dès cette semaine sur la partie nord de notre territoire, en particulier Pechbonnieu. Ce renouvellement en cours est un renouvellement important puisque, dans les études qui ont été rendues ces temps ci, nous avons bien perçu l'effet de notre réseau linéo qui est un réseau propre et de forte capacité. Les personnes transportées dans ce réseau propre sont beaucoup moins consommatrices en termes de bilan carbone que tout autre passager.

L'amélioration des mobilités du quotidien, c'est l'acquisition de nouvelles rames de tram et de métro pour de meilleures fréquences sur les lignes A, B, T1. L'enjeu pour nous est de continuer cette acquisition pour augmenter nos capacités. Dans le bilan 2019 qui est un bilan remarquable, nous avons le début des conséquences de l'extension de la ligne A avec l'augmentation de sa capacité.

L'amélioration des mobilités du quotidien, c'est l'enjeu, du côté sud du territoire, avec le téléphérique urbain qui sera inauguré en 2021.

Ce programme représente un investissement de 870 M€ pour les 5 prochaines années en complément de l'investissement pour la troisième ligne. C'est un programme considérable, très important et qui correspond à ce que nous avons fait lorsque nous avons voté le projet mobilités. Le projet mobilités, c'était 55 % d'investissement pour la troisième ligne et 45 % d'investissement sur l'ensemble des outils de la mobilité.

En conclusion, nous réaffirmons notre volonté de mener à bien notre troisième ligne de métro dans une attitude que je qualifierai de prudence financière qui nous permet de réaliser cette ambition. Cette prudence financière, cette capacité financière est reconnue à l'extérieur. Nous voterons aujourd'hui la signature d'un prêt que nous demandons à la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cette Banque Européenne est le modèle que suivent un petit peu les autres banques. Ce prêt, si nous l'obtenons, sera un des plus gros prêts que la BEI aura accordé cette année. C'est un signe de confiance que nous donnera cette banque, sachant que le prêt que la banque nous consent, émerge intégralement sur les lignes Climat.

En lien direct avec des décisions du Comité Syndical aujourd'hui, je souhaite mettre en évidence les points suivants :

I- Une étape importante dans la mise en œuvre du projet de 3^{ème} ligne...

- **La préparation du dossier d'enquête publique d'autorisation environnementale, un travail colossal pour une année 2021 décisive...**

La procédure d'obtention de l'arrêté Autorisation Environnementale prévoit la tenue d'**une enquête publique**, qui sera organisée par une commission indépendante désignée par le tribunal administratif en septembre 2021.

Le dossier, en cours de finalisation, sera déposé auprès des services de l'Etat mi-janvier. Il présente les impacts du projet ainsi que les mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre par Tisséo Collectivités.

Il intègre également une version actualisée de l'étude d'impact, présentée en 2019 au moment de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique. Des précisions relatives **au développement urbain dans le corridor de la 3ème ligne de métro**, attendues par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ont été insérées.

Ces éléments sont issus d'une démarche engagée début 2019 par Tisséo Collectivités et ses partenaires Toulouse Métropole et Sicoval, qui vise à garantir la cohérence entre le projet de 3^{ème} ligne de métro et le projet de développement du territoire. Cette démarche se traduit par un Pacte Urbain qui va également faire l'objet d'une délibération, afin de saisir l'avis du SMEAT.

Les principaux jalons de la procédure d'Autorisation Environnementale sont les suivants :

- Janvier 2021 : dépôt du dossier d'enquête auprès des services de l'Etat
- Janvier à Mai : instruction du dossier par les services de l'Etat qui va également saisir la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN)
- Eté : désignation de la commission chargée de l'enquête publique qui sera réalisée en septembre et devrait produire un rapport et un avis d'ici novembre
- Fin 2021 : arrêté préfectoral d'Autorisation Environnementale.

L'obtention de l'Autorisation Environnementale représente la **dernière étape administrative avant le lancement des travaux** de la 3ème ligne de métro. Ainsi les travaux préparatoires seront réalisés en 2022 pour permettre le démarrage des travaux de génie civil d'ici fin 2022.

Nous vous proposerons lors de ce CS **d'autoriser la saisine des services de l'Etat**.

Je précise que Rennes a obtenu sa DUP en neuf ans pour sa deuxième ligne, Toulouse l'a obtenu en six ans.

II- Le choix du groupement de maîtrise d'œuvre et du cabinet d'architecte pour la réalisation du Garage Atelier de la 3^{ème} ligne de métro

Dans la continuité du dernier CS, où le marché Système a été attribué, ce Conseil va permettre de retenir le groupement de maîtrise d'œuvre et le cabinet d'architecte pour la réalisation du Garage Atelier de la 3^{ème} ligne, qui sera situé sur le site de Daturas.

Nous vous proposerons lors de ce CS **d'approuver l'accord-cadre et son premier marché subséquent qui permettront de lancer sa réalisation** et de concrétiser le projet de 3^{ème} ligne. C'est une étape importante car ce garage-atelier est un peu le cœur du réacteur car c'est l'endroit où sont remises les rames de métro.

III- Création d'un terminus partiel pour la ligne T1 au niveau de la station Odysseus

Avec le démarrage des travaux de la 3^{ème} ligne et la création d'une station au niveau du site Jean Maga, la ligne T2 va devoir être arrêtée.

Pour conserver le niveau d'offre sur le tronçon commun du tram (entre Ancely et Palais de Justice) et renforcer le niveau d'offre sur le sud de Blagnac, il est proposé de créer un terminus partiel provisoire au niveau de la station Odysseus.

Nous vous proposerons lors de ce CS **d'approuver les études d'avant-projet** qui permettront de réaliser ce terminus partiel à l'horizon de fin 2022.

IV- La poursuite des investissements

Le montant total des investissements qui seront engagés par Tisséo Collectivités en lien avec les délibérations de ce comité syndical représente une enveloppe de près de **22 millions d'euros**, avec notamment des **conventions de travaux et en particulier celle concernant la réalisation de la Ligne Express Muret – Basso Cambo (13,5 M€)**.

Malgré la crise sanitaire, Tisséo Collectivités maintient son ambition et son engagement en matière d'investissements. Je profite de l'occasion pour vous signaler le démarrage prochain du chantier d'extension du Parc Relais de Mirail Basso Cambo, et le démarrage d'équipement du dépôt de Colomiers, pour le Gaz Naturel.

V- La mise en place des 1^{er} emprunts pour les investissements du mandat...

Convention-cadre de financement avec la BEI

Pour financer les investissements du Projet Mobilités, Tisséo Collectivités s'est rapproché de la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

Cette institution financière de l'Union Européenne a approuvé l'octroi d'un prêt de **400 millions d'euros**.

Nous vous proposerons lors de ce CS **d'approuver la convention de financement** avec la BEI. Si nous obtenons ce prêt, Tisséo sera cette année l'un des plus gros emprunteurs. La BEI nous accordera un des plus gros prêts de l'année, autour de la convention climat puisque c'est la ligne sur laquelle on souhaite émerger.

VI- Le suivi des recommandations de la CRC...

Ce n'est pas quelque chose d'obligatoire, mais c'est un point auquel je tiens beaucoup.

Le Président de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie a adressé au SMTC le rapport définitif le 31 janvier 2019.

Sur les 11 recommandations émises par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie, le bilan montre que 8 recommandations ont été mises en œuvre et 3 sont en cours de mise en œuvre.

Je souhaite vous présenter ce jour les suites données à ce rapport, avant communication à la Chambre. Nous ne sommes pas dans une obligation légale, mais dans une recherche d'échanges et de concertation avec la CRC.

VII- Les partenariats ...

- **Avec ATMO Occitanie** : il est proposé pour la période 2021 / 2026 la poursuite d'un travail partenarial répondant aux objectifs partagés de surveillance de la qualité de l'air et d'évaluation de l'impact climat / air / énergie des politiques de transport mises en œuvre sur le territoire de Tisséo Collectivités.
- Avec les partenaires de **Vilagil** : il est proposé de confirmer **notre engagement à réaliser la plateforme digitale de mobilité intégrée**, définie dans la feuille de route éponyme, permettant d'intégrer tous les services de mobilité sur une seule application smartphone.
- **Avec l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine des Transports Urbains et Interurbains Toulousains (ASPTUIT)** pour un montant de 24 000€ sur 3 ans afin de poursuivre la conservation patrimoniale et mettre à disposition lors des différentes manifestations des bus anciens.

VIII- Mesures prises sur le réseau depuis le 14 décembre

L'offre de transport mise en place depuis lundi comprend :

- un service hiver sur l'ensemble du réseau bus-métro-tram de l'ouverture du réseau jusqu'à 22h (heure de départ au plus tard de chaque terminus) ;
- un maintien de 4 services bus (2 par ligne de métro) entre 22h et minuit pour assurer la desserte des 37 stations ;
- une remise en service de la navette aéroport jusqu'à 22h ;
- une reprise progressive de la vente à bord ;
- une réouverture des agences commerciales de Basso Cambo et Marengo en complément des agences de Jaurès et Arènes sur une amplitude 7h - 19h ;

- une ouverture de l'agence Balma-Gramont entre le 21 décembre et le 3 janvier pour répondre au pic de fréquentation de la zone commerciale d'Auchan et permettre un retour « apaisé » de la vente de tickets à bord des autobus.

Pour la soirée du 24 décembre, le réseau fonctionnera jusqu'à minuit (derniers départs des terminus).

Pour la soirée du 31 décembre, fin de service 22h comme les autres jours.

Ces horaires sont complètement en phase avec les contraintes sanitaires imposées.

IX- Tisséo Collectivités obtient le Pass d'Or 2020 !

Cette récompense, décernée par le magazine *Ville, Rail & Transports*, couronne les réseaux les plus vertueux en termes de développement des mobilités sur une année.

Grâce aux résultats de 2019, **Tisséo est sur la première marche du podium**, devant Lyon et Dijon : **198,7 millions de validations** l'année dernière avec une hausse de la fréquentation sur tous les modes (+ 6,2% pour le tramway, + 5% pour les bus et + 7% pour le métro).

C'est une progression la plus forte de France et qui a été reconnue en tant que telle. J'insiste sur le fait que nous sommes hors troisième ligne de métro, hors téléphérique. Cela signifie que tous les efforts et tous les investissements réalisés depuis six ans sont retrouvés dans nos chiffres. Ces efforts portent sur le projet Linéo, la réorganisation du réseau, l'extension de la capacité de la ligne A du métro, etc... »

INTERVENTIONS :

MME TRAVAIL-MICHELET : Ce comité syndical est forcément marqué par l'annonce du Président de la Métropole, Jean-Luc Moudenc, du report du calendrier de la troisième ligne de métro. C'est une annonce majeure dans notre environnement puisqu'un nouveau calendrier est annoncé au regard d'un contexte financier dégradé, tel que le président de la Métropole, Jean-Luc Moudenc, l'a présenté. Elle ne souhaite pas revenir sur les communiqués qui ont été faits par les uns ou par les autres, relevant d'ailleurs qu'il s'agissait là d'une annonce transparente et cohérente avec les difficultés qui sont devant nous. Cela étant, il nous reste à engager un travail de fond extrêmement important. Nous avons jusque-là une date annoncée à 2025, nous avons une nouvelle date à 2028. Il serait donc intéressant qu'un calendrier technique nous soit présenté, puisque nous sommes quasiment à l'aune du démarrage des travaux : en effet, si la première version du calendrier avait été tenue, nous nous apprêterions, dans moins d'un an, à commencer les travaux. Pour annoncer cette date de 2028, des études techniques ont certainement permis de le faire. Il serait donc normal que les techniciens nous présentent, en Commission ou en Bureau, les éléments-cadres de ce nouveau calendrier qui nous permettraient de mesurer et d'accompagner cette annonce d'un nouveau calendrier à 2028 auprès notamment de nos populations et expliquer que cette fois-ci 2028 est bien la bonne date : nous pouvons d'ailleurs le démontrer techniquement. Un nouveau calendrier annoncé dans un contexte de dégradation financière des collectivités territoriales indique donc un nouveau cadre financier. Elle ne doute pas que M. Briand a déjà travaillé sur la nouvelle version de la soutenabilité financière de ce projet intégré au projet Mobilités.

(suite propos Mme Travail-Michelet) S'adressant à M. Briand, Mme Travail-Michelet lui demande de présenter ce nouveau cadre financier, ces explications sont en effet nécessaires. Elle suppose que ce nouveau cadre financier doit être déjà constitué et elle considère qu'il doit être porté au sein de Tisséo-Collectivités comme il devra être porté au sein de la Métropole.

Dans les annonces portées par le président Jean-Luc Moudenc, un des points fondamental et retenu par tous réside dans le fait que ce décalage, et tout le monde va pouvoir le soutenir et le comprendre, va permettre de ne pas absorber, avec cette seule troisième ligne, tous les projets sur ce mandat, et donc de maintenir de nouveaux projets ou les projets qui ont été votés dans le cadre du projet Mobilités. Cette garantie, vous devez nous l'assurer, Monsieur le Président, d'autant plus que si le projet de la 3^{ème} ligne est décalé, en revanche, les besoins de rabattement sur les transports en commun sont d'autant plus nécessaires tant que cette troisième ligne n'est pas arrivée. Nous aurons l'occasion, demain en Conseil de Métropole, de voter une délibération instaurant la Zone à Faibles Emissions, la fameuse ZFE, qui va également nous amener à nous interroger sur les capacités de report modal sur les transports en commun. En effet, comment nos concitoyens, les plus fragiles, les plus modestes, ceux qui n'auront pas la possibilité de venir travailler, de venir profiter des loisirs sur les zones urbaines ou sur Toulouse parce qu'ils ne peuvent pas se payer des voitures critères 1, vont-ils pouvoir se déplacer en transport en commun ? Nous allons donc être confrontés à cette situation, avec l'instauration de cette ZFE que nous appelons par ailleurs de nos vœux, et à devoir être extrêmement volontariste sur cette question des transports en commun ; outre bien sûr, et chacun le mesure, avec cette crise sanitaire, tout le plan vélo doit être structuré et renforcé. Voilà donc les équilibres qui sont devant nous.

Nous avons entendu les annonces, nous pouvons les soutenir. Il nous manque le travail technique et la démonstration que tout cet équilibre-là tient bien, qu'il tient non pas sur des promesses, mais qu'il tient sur des éléments tangibles, des éléments techniques, et surtout sur des éléments réalistes au regard du contexte financier dans lequel se trouve notre collectivité : celle-ci, Toulouse Métropole, ainsi que toutes les collectivités locales qui subissent cette crise de plein fouet.

Voilà les propos de Mme Travail-Michelet sur ce point d'introduction. Nous reviendrons ensuite sur les différents sujets énoncés en préambule par le président, au fur et à mesure des délibérations. Merci.

M. SUAUD : S'agissant de la ligne express entre Muret et Basso-Cambo évoquée en introduction par M. le Président, M. Suaud précise que ce projet a déjà été examiné et approuvé en termes de programme d'opérations en 2019. Le point qu'il nous est proposé d'approuver aujourd'hui, et c'est la preuve que le projet avance, concerne une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Tisséo-Collectivités et le Muretain Agglomération. M. Suaud en remercie le président.

Le deuxième point sur lequel M. Suaud souhaite s'exprimer, et il pourrait presque partager l'intégralité des propos de Mme Travail-Michelet, fait référence au dernier comité syndical, où il devait intervenir au titre du Muretain Agglo, aux côtés de son collègue, pour exprimer leurs inquiétudes quant à la soutenabilité financière du projet Mobilités. En conclusion, il appelait de ses vœux une réunion de prospective financière qui permettrait de garantir que ce projet de troisième ligne de métro ne viendrait pas siphonner en quelque sorte les moyens nécessaires tant aux investissements qu'au fonctionnement du réseau : investissement sur les projets structurants, comme par exemple la ligne express Muret-Basso-Cambo ; fonctionnement du réseau puisque l'enjeu de la ZFE va exiger de notre part une vraie réflexion sur les mobilités et sur les transports en commun notamment, par rapport à ces populations qui pourraient sans cela être reléguées, alors que cette ZFE est nécessaire et indispensable en matière de santé, de santé publique et d'exigence environnementale.

(suite propos M. Suaud) La ZFE ne doit pas avoir pour conséquence la relégation de populations qui ne pourraient plus se rendre dans ce périmètre avec leurs véhicules pour y travailler, pour y commercer, pour s'y déplacer. M. Suaud appelait donc de ses vœux cette commission de prospective financière. Or, que s'est-t-il passé depuis le dernier comité syndical ? Une conférence de presse au cours de laquelle le président Jean-Luc Moudenc a annoncé le décalage, le report de la 3^{ème} ligne de métro, mais toujours pas de commission de prospective financière qui nous permettrait de recaler dans le temps l'intégralité des projets de notre grand projet Mobilités et qui viendrait répondre aux inquiétudes et aux interrogations qui sont les nôtres. En conséquence de quoi, si M. Suaud ne prend pas avec plaisir l'annonce du décalage (ce n'est jamais un plaisir, pour aucun d'entre nous, de voir que nous avons raison sur les problématiques liées à la crise sanitaire) il considère que la case conférence de presse ne suffit pas à l'exercice démocratique qui doit être le nôtre. Ceci passe inmanquablement par une case d'échanges entre nos collectivités et les élus que nous sommes sur les enjeux à la fois techniques et financiers. Nous réitérons donc notre demande d'une telle réunion et dans l'attente de celle-ci et pour rester en cohérence avec notre prise de position lors de la séance précédente, nous ne participerons pas au vote sur les délibérations qui concernent la troisième ligne, puisque c'est après cette nouvelle trajectoire, confirmée par un débat entre élus et une sanction démocratique posée entre nous, que nous pourrions retrouver le chemin de la délibération sur ce sujet.

M. CARLES : Souhaite s'exprimer sur cette communication qui a été faite, et indépendamment des demandes formulées par Karine Traval-Michelet auxquelles il souscrit, M. Carles déclare que la décision lui paraît sage par rapport à une autre possibilité qui eût été de dégrader le projet. Il est surtout important de ne pas dégrader le projet. A plusieurs reprises et il pense notamment à la partie en souterrain depuis Maga jusqu'à Colomiers, option qui a finalement été retenue, nous aurions pu, sur un sujet comme celui-ci, dire que nous allions revoir, réaménager, et réduire la qualité à laquelle nous sommes extrêmement attachés. Compte tenu de la durée d'une opération comme celle-là dans le temps, cinquante ans, soixante ans, soixante dix ans, le décalage, personne ne s'en réjouit, tout le monde le déplore.

Ce qui eût été beaucoup plus grave, et M. Carles n'aurait pas souscrit à cette idée, c'est si nous avions été amenés à dégrader le projet. Il souhaite que ce projet soit réalisé, d'où la nécessité d'avoir le calage des études techniques au format dans lequel il a été présenté. Nous allons avoir un étalement ou un glissement, et non pas une remise en cause. C'est bien là l'essentiel. Merci.

M. CARNEIRO considère que le Président a fait preuve de sagesse et il ne répondait pas en cela à telle ou telle sollicitation. Il y a suffisamment de maturité à la fois politique au sens de « gestion de la cité » du terme et technique pour comprendre la nécessité de lisser la charge financière. Il n'existait pas d'autre solution alternative. En revanche, il lui paraît important à indiquer sur la mobilité et la mobilité au quotidien : nous n'avons pas de flou, nous avons des projets, mais nous n'avons pas de visibilité. M. Carneiro formule une proposition concrète, très simple et très opérationnelle qui consisterait à avoir un tableau de bord qui comparerait les prévisions et les réalisations sur tout ce qui est fait par notre organisme en matière de mobilité du quotidien ; non seulement une liste à la Prévert, mais également par secteur qui permettra à chacun de se retrouver ou de ne pas se retrouver dans la démarche globale de notre syndicat. Cela permettra également de nourrir la réflexion, non pas comparative, mais sur les complémentarités qu'il peut y avoir entre telle ou telle ligne. Une ligne express est annoncée sur Muret-Basso Cambo et une autre sur le secteur Nord. M. Bacou se bat pour cela. Nous avons besoin d'un document simple qui permette de connaître le niveau de réalisation, en y ajoutant le montant des investissements correspondants afin d'avoir une idée très précise, indiscutable, qui clarifie absolument tous les débats en la matière.

M. BRIAND : S'agissant de la présentation de l'étude de soutenabilité et comme indiqué lors du comité syndical du 4 Novembre dernier, M. Briand rappelle que ce travail a été mis en œuvre. Au mois de novembre, nous n'avions pas encore beaucoup d'éléments car nous avons un décalage des informations qui nous parviennent en matière de versement mobilité. Nous n'avions pas de vision très claire sur le PLFR et sur le projet de loi des finances pour 2021 qui, ces jours ci apporte des informations qui peuvent être utiles, notamment, la confirmation du maintien du dispositif de compensation lui-même qui n'est pas extraordinaire pour nous, mais qui reste meilleur que dans certains autres territoires. Le travail de modélisation reste toujours complexe à faire. La restitution des travaux de la nouvelle version actualisée de l'étude de soutenabilité budgétaire est prévue pour la fin du mois de janvier ou au tout début du mois de février. Malgré tout, il faut le temps de produire les documents, d'agréger toutes les données consolidées à la fois de Tisséo-Ingénierie, de Tisséo-Collectivités et des informations financières qui nous parviennent de mieux en mieux, mais qui restent quand même à stabiliser. Nous avons besoin encore de quelques semaines pour finaliser le travail. Nous serons en capacité de stabiliser ce travail à la mi-janvier ou lors de la troisième semaine de janvier et donc de préparer les réunions de restitution qui se tiendront soit à la fin janvier, soit au tout début de février. En toute hypothèse, nous pouvons, dès aujourd'hui, nous fixer un objectif très clair avant les vacances de février. M. Briand comprend que cela puisse paraître long, mais ces sujets sont extrêmement complexes à consolider.

M. LATTES : Quelques éléments de réponse sur le calendrier technique et financier : C'est une étape importante pour nous qui permettra de mettre en cohérence la problématique sanitaire, la problématique financière et la problématique technique.

Sur les projets maintenus, un des grands enjeux consiste à maintenir intégralement les mobilités du quotidien. Sur le mandat précédent, l'effet levier a été remarquable. Nous allons poursuivre ce dispositif.

S'adressant à M. Suaud, M. le Président rappelle que l'enjeu est de ne pas « siphonner » le dispositif. Nous cherchons à maintenir une cohérence entre les grands projets et la volonté de continuer à investir sur ce qui est le plus important pour nos concitoyens, à savoir la mobilité du citoyen.

M. le président est tout à fait d'accord avec M. Carles sur le caractère sage de la décision. Il ne faut pas renoncer, rester dans le volontarisme et dans le raisonnable.

M. le président entend bien la demande de M. Carneiro sur la réalisation d'un tableau de bord. C'est un élément intéressant, car l'avantage d'un tableau de bord permet de mesurer la réalité de ce qui a été fait. Parfois, on oublie un petit peu ce qui a été fait. Sacha Briand a précisé ce que le président avait annoncé en début de séance, à savoir un séminaire financier et technique, car il faut mettre en parallèle à la dimension financière, la dimension réalisation du dispositif.

Voilà quelques mots introductifs : y a-t-il encore des demandes de prise de parole ?

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 4 NOVEMBRE 2020.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 4 Novembre 2020 est soumis à l'approbation du Comité Syndical. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (LISTE ANNEXEE AU PRESENT ORDRE DU JOUR).

<u>N° de décision</u>	<u>Objet :</u>	<u>Contrôle de légalité</u>
2020.1.1273	Résiliation de l'accord-cadre MA 2017-205 en application des dispositions de l'article 32.1.e du CCAG-PI.	22/10/2020
2020.1.1274	Résiliation de l'accord-cadre MA 2017-206 en application des dispositions de l'article 32.1.e du CCAG-PI.	22/10/2020
2020.1.1275	Concours de maîtrise d'œuvre : 3 ^{ème} ligne de métro : Site de maintenance et de remisage : désignation du lauréat : L'HEURE & ASSOCIES.	24/11/2020
2020.1.1276	Attribution du marché PBC 2020 14337 M relatif à « la fourniture de supports signalétiques chantiers » au groupement REPROCOLOR 31/ECRAN TOTAL pour un montant de 54 476 767 € HT.	24/11/2020

Liste des décisions prises par le Président du SMTC par délégation du Comité Syndical (article L5211-10 du CGCT) relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres et de leurs avenants
MARCHES

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant en € HT	Date de Notification	Durée du marché	Renouvellement
16/12/2020	MA2020-0002	Création d'un local douches - lot n° 1 : Second œuvre / aménagement	EHBI	16 800,00 €	03/11/2020	3 mois	
16/12/2020	MA2020-0003	Création d'un local douches - lot n° 2 : Courant fort / courant faible / CVC / plomberie	EHBI	10 850,00 €	03/11/2020	3 mois	
16/12/2020	MA2020-0137	Comptage des flux vélos	CPEV	11 920,00 €	03/11/2020	3 mois	
16/12/2020	MA2020-0139	Enquête de satisfaction du service Mobibus 2020-2025	KISIO SERVICES	maximum 120 000,00 €	10/11/2020	12 mois	5 fois
16/12/2020	MA2019-0236	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 1 : VRD / Génie civil	EUROVIA	594 836,75 €	04/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2019-0237	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 2 : Electricité	EIFFAGE ENERGIE	253 995,34 €	10/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2019-0238	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 3 : Serrurerie / Métallerie	ARTEL	469 961,00 €	12/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2019-0239	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 4 : Sécurité incendie	DESAUTEL	18 942,96 €	17/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2019-0240	Equipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers - Construction d'infrastructures neuves - lot n° 5 : Tuyauteries GNV / Matériels GNV	MESURE PROCESS	1 533 097,36 €	13/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2020-0101	Souscription des marchés d'assurances construction pour les travaux de remplacement des escaliers mécaniques de la ligne B - lot n° 1 : Tous risques chantier	CABINET DE BARDIES	23983,36 € (solution de base)	19/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2020-0085	Remplacement de la base de données SIG	GISAIA	25 720,00 €	24/11/2020	12 mois	
16/12/2020	MA2020-0143	Enquête de connaissance des usages des parkings de rabattement des PEM majeurs de Tisséo	ENOV	32 535,00 €	22/10/2020	5 mois	
16/12/2020	MA2020-0060	Maîtrise d'œuvre pour le remplacement des câbles électriques souterrains immergés CFO/CFA Tramway	SERIGE	161 070,00 €	26/11/2020	72 mois	

Date CS	Numéro de marché	Objet du marché	Numéro et objet de l'avenant	Titulaire	Montant initial en € HT	Nouveau Montant en € HT	Augmentation/ Diminution	Avis CAH	Prolongation Durée du marché	Date de Notification
16/12/2020	MA2019-0145	Assistance à la personne publique pour le pilotage de la soutenabilité budgétaire du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités et de son plan pluriannuel de financement	1 augmentation du montant du marché	FINANCE CONSULT	maximum 110 000,00 €	140 000,00 €	27,30%	22/10/2020	/	05/11/2020
16/12/2020	M2018-0242	Renouvellement système de gestion P+R lot 2 : GC / VRD	2 augmentation du montant du marché	MALET	2 321 408,20 €	2 440 325,50 €	5,12%	/	/	10/11/2020
16/12/2020	MA2018-0164	Nettoyage des locaux de Tisséo Collectivités	1 ajout d'un prix au BPU	DECA PROPRETE	minimum 30 000,00 € maximum 70 000,00 €	/	/	/	/	20/11/2020
16/12/2020	MA2018-0179	Maeché subséquent n° 7 à l'accord cadre AC2015-702 : Interface SIRI avec des SAE tiers	3 prolongation durée du marché	INEO	174 901,20 €	/	/	/	30/06/2021	04/11/2020
16/12/2020	M2018-0328	Maîtrise d'œuvre en vue de la réhabilitation de bâtiments dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers	3 modification des interlocuteurs	GECOS	156 475,00 €	/	/	/	/	23/11/2020
16/12/2020	M2018-0329	Maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'infrastructures neuves dans le cadre de l'opération pour l'équipement en GNV du dépôt de bus de Tisséo à Colomiers	3 modification des interlocuteurs	GECOS	262 750,00 €	/	/	/	/	23/11/2020
16/12/2020	M2018-0239	Renouvellement système de gestion P+R lot 1 : Fourniture et équipement systèmes	3 ajout de nouveaux prix au BPU	GEA	mini 3 000 000,00 € maxi 10 000 000,00 €	/	/	/	/	03/11/2020
16/12/2020	MA2018-0060	Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des écrans IV en stations de métro A et B	3 modification répartition co-traitants	ARCADIS	240 172,00 €	/	/	/	/	19/11/2020

1 – 3^{EME} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B

1.1 - COHERENCE URBANISME-MOBILITES : PACTE URBAIN ASSOCIE AUX PROJETS 3^{EME} LIGNE DE METRO – LIGNE AEROPORT EXPRESS – CONNEXION LIGNE B : PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET ET TRANSMISSION AU SMEAT POUR AVIS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le projet global M3 – LAE – CLB répond à un besoin fort d'amélioration des conditions de déplacements dans l'agglomération, permettant d'accompagner son dynamisme économique et son attractivité dans les années à venir. Pour mémoire, les fondamentaux du projet sont notamment :

- la desserte d'un corridor stratégique orienté nord-ouest/sud-est, qui connecte les principales densités de l'aire métropolitaine toulousaine, les grands équipements, le centre-ville de Toulouse, les quartiers politique de la ville ;
- la desserte des grands territoires économiques de l'aire métropolitaine ;
- la desserte des territoires d'accueil des populations présents et futurs ;
- la desserte des gares et de l'aéroport,
- une fonction de maillage avec le réseau de transport en commun actuel.

L'importance du périmètre d'influence de la 3^{ème} ligne de métro et la ligne aéroport express (tracé de 27km et 21 stations) cumulé à celui de la CLB (tracé de 2,7 km) a conduit la maîtrise d'ouvrage à proposer un pacte urbain multi-sites :

- le secteur nord-ouest, entre les stations Colomiers gare et Jean Maga, marqué par les zones économiques structurantes de l'agglomération toulousaine et l'accès à la zone aéroportuaire (Ligne Aéroport Express) ;

- le secteur nord, entre les stations Jean Maga et Toulouse Lautrec, marqué par des tissus de renouvellement urbain hétéroclites (résidentiel, industriels, politique de la ville) ;
- le secteur « patrimonial » entre les stations Toulouse Lautrec et L'Ormeau, marqué par l'opération Gran Matabiau – Quais d'Oc, mais aussi l'articulation de la ligne avec l'hypercentre et ses faubourgs ;
- le secteur sud-est, entre les stations L'Ormeau et Labège La Cadène, marqué par les secteurs tertiaires à forte valeur ajoutée de Montaudran, ADS, Enova, Labège Innopole.

Le pacte urbain affirme son ambition urbaine autour de 5 thématiques :

- l'accueil socio-démographique des territoires et le développement économique pour promouvoir un modèle de développement attractif et raisonné ;
- la valorisation et la préservation de la nature en ville et des patrimoines pour promouvoir un modèle de développement arboré ;
- l'accessibilité des équipements, services, activités et commerces pour promouvoir un modèle de développement mixte ;
- la capacité de mutation foncière des territoires pour promouvoir un modèle de développement intense ;
- les mobilités articulées autour du métro pour promouvoir un modèle urbain connecté.

Le pacte urbain précise le projet urbanisme-mobilités et le calendrier de réalisation des engagements (programmation des opérations, évolution des documents d'urbanisme, lancement d'études, maillage modes actifs...) selon le mode de transport en commun envisagé et les recommandations préconisées par SCoT.

L'élaboration du pacte urbain associé aux projets 3^{ème} ligne de métro, ligne aéroport express et connexion ligne B est enclenchée depuis début 2019, sous le pilotage et la coordination de Tisséo Collectivités, avec les partenaires concernés : Blagnac, Colomiers, Toulouse, Labège, Ramonville, Toulouse Métropole, Sicoval, Conseil Départemental, Régional Occitanie.

Dans la perspective de l'approbation et de la signature du pacte urbain, il sera adressé au SMEAT pour avis.

Ce Pacte Urbain répond à l'une des attentes de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, qui sera prochainement saisie par les services de l'Etat, dans le cadre de la procédure d'Autorisation Environnementale. Ces éléments ont été intégrés dans le Dossier d'Autorisation Environnementale.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du projet de pacte urbain associé aux projets 3^{ème} ligne de métro, ligne aéroport express et connexion ligne B.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à transmettre ce projet pour avis au SMEAT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.2 - 3EME LIGNE DE METRO ET LIGNE AEROPORT EXPRESS : APPROBATION DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS (3EME LIGNE DE METRO ET LIGNE AEROPORT EXPRESS).

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Cette délibération a pour objet d'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à effectuer la saisine des Services de l'Etat pour obtenir l'Autorisation Environnementale, nécessaire au démarrage des travaux de Génie Civil associés à la réalisation du projet de 3^{ème} ligne de métro.

Le dossier est en cours de finalisation et fera l'objet d'une enquête publique prévue pour septembre 2021. Ce dossier vise à :

- Obtenir une autorisation au titre de la police de l'eau, pour les ouvrages, aménagements et travaux ayant une incidence sur les eaux superficielles et souterraines.
- Demander une dérogation à l'interdiction de destruction des espèces animales et végétales protégées et de leurs habitats. A noter que seules des espèces animales sont concernées par les travaux de la 3^{ème} ligne de métro.
- Obtenir une autorisation spéciale de travaux en site classé, pour les deux franchissements en souterrains du Canal du Midi par le tunnel du métro, et surtout la création de l'ouvrage annexe n°13 et le réaménagement de l'espace public, au niveau du Port Saint Sauveur.
- Actualiser l'étude d'impact (déjà incluse au dossier DUP), en intégrant les ajustements issus notamment de la Déclaration de Projet faisant suite à l'enquête publique menée en juin-juillet 2019 et les remarques de la MRAE, sur le Pacte Urbain.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de la 3^e Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express et l'engagement des démarches nécessaires auprès du Préfet pour lancer la consultation par les services de l'Etat du dossier d'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne de métro et ligne Aéroport Express (opération Toulouse Aerospace Express).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.3 - 3EME LIGNE DE METRO : ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE : AUTORISATION D'OUVERTURE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Cette délibération vise à autoriser le Président de Tisséo Collectivités à effectuer la saisine des Services de l'Etat pour mener une enquête parcellaire complémentaire.

Cette enquête parcellaire complémentaire est nécessaire pour prendre en compte les ajustements de tracés et les modalités d'insertion, faisant suite aux décisions prises à l'issue de l'enquête d'utilité publique, réalisée en juin-juillet 2019. Elle concerne pour 80% le tunnel et le tréfonds à acquérir par Tisséo Collectivités, ou pour lesquels des servitudes d'utilité publique devront être prises.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la saisine de Monsieur le Préfet aux fins d'ouverture d'une enquête parcellaire complémentaire pour engager les démarches nécessaires au lancement d'une enquête parcellaire complémentaire du projet 3^{ème} Ligne de métro.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.4 - 3EME LIGNE DE METRO : ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET 3EME LIGNE DE METRO – SITE DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE : AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE AVEC LE GROUPEMENT L'HEUDE (MANDATAIRE) – REC ARCHITECTURE – EGIS BATIMENTS SUD-OUEST – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES.

1.5 - 3EME LIGNE DE METRO : MAITRISE D'ŒUVRE DU PROJET 3EME LIGNE DE METRO – SITE DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE : MARCHE N°M3 2019 14099 M : AUTORISATION DE SIGNER LE PREMIER MARCHE SUBSEQUENT AVEC LE GROUPEMENT L'HEUDE (MANDATAIRE) – REC ARCHITECTURE – EGIS BATIMENTS SUD-OUEST – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.4 et 1.5** ont pour objet d'autoriser la signature d'un accord cadre et du premier marché subséquent avec le groupement mené par le Cabinet d'Architecte L'HEUDE pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre du futur Garage Atelier de la 3^{ème} ligne qui sera situé sur le site de Daturas. Ce premier marché subséquent, d'une durée de 10 mois, d'un montant d'un peu plus de 301 000 €, permettra d'en établir le programme détaillé.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 1.4 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement L'HEUDE (Mandataire)– REC Architecture – EGIS Bâtiments Sud-Ouest – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES, l'accord-cadre de maîtrise d'œuvre du projet 3ème ligne de métro – Site de Maintenance et de Remisage
- D'autoriser la dépense correspondant au versement de la prime aux candidats non lauréats.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 1.5 :

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement L'HEUDE (Mandataire)– REC Architecture – EGIS Bâtiments Sud-Ouest – JULIE POIREL – QUARTIERS LUMIERES, le premier marché subséquent n°M3 2019 14099 M de maîtrise d'œuvre du projet 3eme ligne de métro – Site de Maintenance et de Remisage pour un montant de 301 223,80 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.6 - CONNEXION LIGNE B : MARCHE N° CLB 2020 14324 M A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT IMMODIAG / ATLAS CONTROLE / AMBIENTE / DIAGONALE / TEMPODIAG -« MISSION DE REPERAGE ET DE DIAGNOSTICS PREALABLES AUX TRAVAUX DE DECONSTRUCTION » : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération **1.6** vise à autoriser, dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B, la signature d'un marché avec le groupement IMMODIAG / ATLAS CONTROLE / AMBIENTE / DIAGONALE / TEMPODIAG, pour un montant maximum de 76 912 € HT, portant sur les missions de repérage et de diagnostics avant la déconstruction de bâtis existants.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser les dépenses correspondantes.

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec le groupement IMMODIAG / ATLAS CONTROLE / AMBIENTE / DIAGONALE / TEMPODIAG, le marché CLB 2020 14324 M pour la réalisation des missions de repérage et de diagnostics préalables aux travaux de déconstruction, montant maximum de 200.000 € H.T ; le montant porté au détail estimatif s'élevant à 76.912 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.7 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° CLB 2020 14345 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA VILLE DE TOULOUSE.

1.8 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° 2020 14346 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX SECS ET OUVRAGES ASSOCIES DE TOULOUSE METROPOLE DIRECTION MOBILITE GESTION RESEAUX.

1.9 - CONNEXION LIGNE B : CONVENTION N° 2020 14347 CN POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE MAINTIEN DE L'INTEGRITE DES RESEAUX ET OUVRAGES ASSOCIES DE TOULOUSE METROPOLE DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.7 à 1.9** visent à autoriser, dans le cadre de l'opération Connexion Ligne B, la signature de 3 conventions concernant l'exécution et le financement des études et des travaux de déviations de réseaux :

- avec la Ville de Toulouse pour un montant global prévisionnel de 120 000 €,
- avec Toulouse Métropole et sa Direction Mobilités et Gestion des Réseaux, pour un montant global prévisionnel de 80 000 €,
- avec Toulouse Métropole et sa Direction du Cycle de l'Eau, pour un montant global prévisionnel de 211 520 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 1.7 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Ville de Toulouse, Département Eclairage Public, la présente convention pour un montant de 120 000 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 1.8 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole Direction Mobilités Gestion Réseaux, la présente convention pour un montant de 80 000 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 1.9 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole Direction du Cycle de l'Eau, la présente convention pour un montant de 212 520 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.10 - LIGNE AEROPORT EXPRESS : APPROBATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET DU TERMINUS PARTIEL SUR LE SITE ODYSSUD.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.10 vise à approuver, dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express, les études d'avant-projet pour la création d'un terminus partiel à Odyssud, pour la ligne T1. Pour un montant estimé à 4,5 M€, ce terminus pourrait être disponible à la fin 2022 et être utilisé dès le démarrage des travaux de la 3^{ème} ligne de métro au niveau de la station de Blagnac - Jean Maga, qui nécessitera la fermeture de la ligne T2.

La fréquence de T1 sera de 4 minutes 30 sur le tronçon Palais de Justice – Odyssud, garantissant le maintien du niveau de desserte actuel des stations situées sur Toulouse et améliorant considérablement celui proposé au sud de Blagnac.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les études d'Avant-projet du Terminus partiel sur le site d'ODYSSUD dans le cadre de l'opération Ligne Aéroport Express telles que présentées dans le dossier de synthèse annexé à la présente.
- D'arrêter le coût prévisionnel des travaux à 4 500 000 euros (HT valeur Janvier 2017).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.11 - LIGNE AEROPORT EXPRESS.

- **PRISE EN CONSIDERATION DES ETUDES DU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA LIGNE AEROPORT EXPRESS.**
- **APPROBATION D'UN PERIMETRE D'ETUDES PERMETTANT L'APPLICATION DU SURSIS A STATUER SUR LES COMMUNES D'AUSSONNE, BEAUZELLE, BLAGNAC ET CORNEBARRIEU.**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

La délibération 1.11 porte sur la mise en place d'un périmètre de sursis à statuer pour préserver la faisabilité d'un prolongement, à un terme non défini à ce jour, de la liaison aéroport express, entre l'aéroport international de Toulouse-Blagnac et le MEETT. Si la poursuite de cette desserte au-delà de l'aéroport est prévue au Projet Mobilités 2020.20225.2030, elle ne fait pas l'objet à ce jour d'un programme d'opération et d'une enveloppe budgétaire.

Afin que d'éventuels projets implantés aux abords des axes ou parcelles supports de ce projet ne viennent pas compromettre ou rendre plus onéreuse la mise en œuvre de ce projet, et dans l'attente de l'achèvement des études plus techniques précisant le tracé et les implantations des stations, Tisséo Collectivités souhaite prendre en considération les études en cours et instaurer un périmètre d'études entre l'aéroport international de Toulouse-Blagnac et le nouveau Parc des Expositions nommé MEETT, à l'intérieur duquel toute demande de travaux pourra éventuellement faire l'objet d'un sursis à statuer, s'il s'avérait que ces travaux puissent compromettre ou compliquer la réalisation du projet.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre en considération les études du projet de prolongement de la liaison aéroport express afin d'établir un périmètre d'étude.
- D'approuver le périmètre d'étude portant sur les parcelles situées dans le périmètre délimité au plan annexé à la présente délibération.

- De dire que cette délibération fera l'objet pour exécution du dispositif :
 - D'un affichage dans les communes d'Aussonne, Beauzelle, Blagnac et Cornebarrieu pendant une durée d'un mois.
 - D'un affichage aux sièges de Toulouse Métropole et de Tisséo Collectivités pendant une durée d'un mois.
 - D'une publication légale dans la presse locale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

1.12 - 3EME LIGNE DE METRO : ACQUISITION FONCIERE : PARCELLE CADASTREE 837 BC 70.

1.13 - 3EME LIGNE DE METRO : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - PARCELLE CADASTREE 829 AM 243P.

1.14 - CONNEXION LIGNE B : ACQUISITION FONCIERE DE TOUTE OU PARTIE DES PARCELLES CADASTREES AV02, AV03, AV04, AV05, AV06, AV07 ET AV12 A RAMONVILLE SAINT AGNE : AUTORISATION DE SIGNER LA PROMESSE DE VENTE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les délibérations **1.12 à 1.14** concernent deux acquisitions foncières pour la 3^{ème} ligne de métro et la Connexion Ligne B, ainsi qu'une indemnisation pour l'occupation temporaire d'une emprise foncière. Le montant total de ces acquisitions foncières et indemnités s'élève à un peu plus de 2,2 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 1.12 :

- D'approuver la promesse de vente en vue de l'acquisition de la parcelle cadastrée 837 BC 102 située 10 avenue Didier Daurat à Toulouse pour un prix de 1 321 000€ et autorise l'acquisition, aux charges et conditions telles que définies dans la promesse de vente.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président aux effets ci-dessus, à passer et signer tous actes, documents et pièces et généralement faire le nécessaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 1.13 :

- D'approuver les termes et la signature de la convention d'occupation temporaire d'une emprise de 170m² sur la parcelle 829 AM243 pour un montant annuel de 9 914€.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

➤ POINT 1.14 :

- D'approuver les termes et d'autoriser la signature de la promesse de vente en vue de l'acquisition de tout ou partie des parcelles AV02, AV03, AV04, AV05, AV06, AV07 et AV12 situées à Ramonville Saint Agne pour un montant total de 877 066,72 €.
- D'autoriser les dépenses correspondantes.
- D'autoriser le Président à signer les actes correspondants.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

INTERVENTIONS CHAPITRE 1

M. SUAUD confirme que le Muretain Agglo ne participera pas au vote des délibérations du chapitre 1.

2 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES

2.1 - PARTENARIAT : PROGRAMME PLURIANNUEL 2021/2026 DE MESURES DE LA QUALITE DE L'AIR AVEC ATMO-OCCITANIE – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N° 2020-1076.

Rapporteur : M. BACOU

Il est proposé pour la période 2021 / 2026 la poursuite d'un travail partenarial avec Atmo-Occitanie, avec l'établissement d'une nouvelle convention pluriannuelle, répondant aux objectifs partagés de surveillance de la qualité de l'air et d'évaluation de l'impact climat / air / énergie des politiques de transport mises en œuvre sur le territoire de compétence de Tisséo Collectivités, telles que :

- Accompagnement dans le suivi du Projet Mobilités 2020.2025.2030 (valant PDM).
- Réalisation d'études prospectives d'évaluation de la contribution d'infrastructures de transports en commun : réseau métro, tramway, Linéo, bus en site propre.
- Réalisation d'évaluations à posteriori des projets d'infrastructures de transports en commun (bilan LOTI).
- Suivi de la qualité de l'air intérieure dans l'enceinte du métro et mise en œuvre du nouveau protocole national harmonisé.

Pour 2021, le programme est le suivant :

- La poursuite du programme de surveillance de la qualité de l'air dans le métro toulousain :
 - Évaluer la qualité de l'air dans deux stations de métro de la ligne B : Compans Caffarelli et Carmes.
 - Réaliser, pour la seconde année consécutive, la cartographie exhaustive des niveaux de concentrations sur les quais de chaque station des deux lignes de métro A et B selon la procédure décrite dans le nouveau protocole harmonisé de mesures de la qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines.
- Le suivi du Projets Mobilités 2020.2025.2030 et du réseau de surface :
 - Poursuite du diagnostic des émissions du réseau Tisséo 2014 – 2019 et intégration des données énergétiques.
 - Contribution aux travaux de la commission Climat-Air-Energie.
 - La création d'un espace de visualisation d'un tableau de bord climat/air/énergie.

Il est proposé d'approuver les termes de la convention 2020-1076 fixant le programme de travail pluriannuel de mesures de la qualité de l'air, avec pour l'année 2021 un engagement à soutenir financièrement la réalisation de ce programme d'actions, pour un montant total de 69 924,54 euros dont 60 904,35 par Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention pluri-annuelle 2020-1076 entre Tisséo Collectivités et Atmo-Occitanie, pour la période 2021/2026.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer la convention.
- De dire que les dépenses seront inscrites aux budget 2021 et suivants de Tisséo Collectivités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Chollet et Suaud n'ont pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

2.2 - PLAN DE MOBILITE EMPLOYEUR : CONVENTION DE PARTENARIAT N° 2020-1065 AVEC VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX – AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION.

Rapporteur : M. CHOLLET

L'établissement VEOLIA EAU – Compagnie Générale des Eaux s'engage à actualiser son plan de mobilité à destination de ses 214 agents. Cet établissement sollicite un accompagnement méthodologique de Tisséo Collectivités.

La convention de partenariat définit les modalités d'accompagnement méthodologique par Tisséo Collectivités et les engagements de l'établissement VEOLIA EAU. A noter que la convention donne la possibilité à l'établissement d'adhérer au service de covoiturage Covoitéo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.3 - COHERENCE URBANISME-MOBILITES : PACTE URBAIN ASSOCIE AU LINEO 10 : PRISE EN CONSIDERATION DU PROJET ET TRANSMISSION AU SMEAT POUR AVIS.

Rapporteur : M. CHOLLET

L'élaboration du pacte urbain associé au Linéo 10 est enclenchée depuis septembre 2018, sous le pilotage et la coordination par Tisséo Collectivités, avec les partenaires concernés : Toulouse, Aucamville, Fonbeauzard, Saint-Alban, Fenouillet, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités

La synthèse du projet a été présentée lors du COPIL Linéo 10 du 18 novembre 2020. Le projet de pacte urbain a été adressé aux collectivités concernées le 24 novembre 2020.

Positionné au Nord de la Métropole sur les communes de Toulouse, Aucamville, Fonbeauzard, Saint-Alban, Fenouillet, le périmètre accueille près de 42 500 individus dont plus de 28 000 dans le corridor de 400 m d'attractivité du Linéo 10. Environ 80 % des fonciers identifiés par les pixels du Scot sont à ce jour ouverts à l'urbanisation.

L'identification du potentiel foncier mutable et des conditions de développement urbain dans un territoire déjà constitué, et en tenant compte du Programme d'Orientations et d'Actions (POA) du PLUi-H de Toulouse Métropole, permet de faire une projection d'accueil à l'horizon 2025 de 53 000 individus dont plus de 35 100 dans le corridor d'attractivité du Linéo 10.

A travers le pacte urbain, les principaux engagements sont les suivants :

Pour Toulouse Métropole et les communes concernées : programmation et phasage prévisionnel des opérations urbaines sur la base du POA, mise en œuvre des préconisations de l'étude urbaine

Aucamville – Launaguet – Toulouse, réalisation des équipements publics de proximité, préparation du futur POA, études urbaines de mutabilité de plusieurs secteurs à enjeux, veille foncière, gestion du renouvellement urbain dans le diffus, interfaces avec le réseau routier ainsi que les cheminements piétons et cyclables.

Pour Tisséo Collectivités : mise en place progressive d'une offre de transports en commun structurante et performante :

- A court terme - Horizon 2022 : mise en service du Linéo 10 et restructuration associée.
- Moyen terme - Horizon 2025 à 2030 : adaptation du réseau de surface classique et du Linéo 10, en tenant compte des évolutions du réseau structurant avec notamment la 3ème ligne de métro.
- Long terme - au-delà de 2030 : poursuite de l'adaptation du réseau, avec sous réserve de la réalisation des AFNT, de la connexion du Linéo 10 à la gare de Fenouillet.

Il convient, en perspective de l'approbation et de la signature de ce document, de l'adresser au SMEAT pour avis. L'envoi est assuré par Tisséo Collectivités au nom de l'ensemble des partenaires et signataires.

INTERVENTIONS POINT 2.3 :

M. ANDRÉ : remercie les équipes pour le travail engagé, en espérant que ce ne soit pas juste un travail d'intention. Il faudra rester vigilant dans les années futures afin que ce pacte urbain soit travaillé, en termes d'évolution démographique et en adaptation de la mobilité par rapport à cette évolution démographique. C'est très important car nous sommes sur un territoire extrêmement dense qui aujourd'hui n'est pas forcément très adapté en termes de transport en commun, même si un travail a été mené sur le linéo 10 notamment par Grégoire Carneiro, Denis Bacou qui, lors des années précédentes, ont fait un travail d'incitation. Le Boulevard Urbain Nord fait partie également de ce dispositif.

M. André remercie donc l'ensemble des équipes et également ce travail de prospection et d'évolution réfléchi et partagé, de manière à ce que cette évolution démographique soit travaillée en parallèle des dispositifs de la mobilité. Nous sommes sur un territoire extrêmement contraint qui se doit aujourd'hui de mener simultanément ces deux dispositifs.

S'agissant de l'étoile ferroviaire, M. André précise qu'il n'est pas forcément en attente des AFNT, les échéances sont tellement lointaines. Il souhaiterait que l'on puisse travailler prochainement sur un aller-retour entre Castelnau-d'Estrétefonds et Baziège, qui avait été travaillé avec une association « Rallumons l'Etoile » et souhaite savoir si cela est possible. M. André reconnaît que cela ne dépend pas uniquement de Tisséo ; c'est pour cette raison qu'il fait preuve de prudence sur ce sujet.

Il espère un engagement fort de l'Etat ainsi que de la Région car ce dispositif ne concerne pas seulement Tisséo. Il souhaite que cette étude-là puisse être menée sur un aller-retour avec un cadencement toutes les heures. Ce dispositif a du sens s'il est possible techniquement de le réaliser.

M. LATTES : Le niveau de « décision », appartient au G5, mis en place par le Préfet avec le Président du Conseil Départemental, la Présidente de la Région, le Président de Toulouse Métropole et lui-même en tant que Président de Tisséo, qui s'engage à faire « remonter » la demande M. André qui ne peut avoir qu'une réponse collective dès la prochaine réunion du G5. C'est lors de ces réunions que nous avons ce genre de débat et que nous prenons des décisions collectives à la fois d'études et ensuite de mise en œuvre.

M. CARNEIRO : rappelle la programmation d'un comité de pilotage relatif au Boulevard Urbain Nord dès le mois de janvier puisque nous avons travaillé en « temps masqué » au cours des derniers mois. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de reprendre la réflexion au même titre que la jonction Est et il rassure Madame le Maire sur ce point.

S'agissant de l'Association « Rallumons l'Etoile », M. Carneiro est d'avis de travailler en partenariat qu'il considère comme un enrichissement mutuel. Par conséquent, quelles que soient les décisions des acteurs qui ont le pouvoir de décision en la matière, c'est une très bonne idée d'élargir le champ de réflexion. M. Carneiro va recevoir cette association de manière à amorcer un dialogue bilatéral qui pourra peut-être, nourrir le dialogue que nous aurons dans cette assemblée, sachant que tout ne dépend pas de Tisséo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du projet de pacte urbain associé au Linéo 10.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à transmettre ce projet pour avis au SMEAT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

2.4 - COMMUTE : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DONNEES N°2019-1029 : AUTORISATION DE SIGNER.

Rapporteur : M. CHOLLET

Dans le cadre du projet COMMUTE (Collaborative Mobility Management for Urban Traffic and Emissions reduction) au sein de l'initiative UIA (Urban Initiative Actions) de l'Union Européenne, une convention de partenariat pour la mise en œuvre du projet UIA02-352 – COMMUTE a été signée le 6 mars 2018.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, les partenaires sont amenés à échanger des données. Une convention spécifique de mise à disposition des données a été approuvée par délibération D.2019.04.10.4.3.

La durée du projet COMMUTE ayant été prolongé jusqu'au 31 janvier 2021 en raison de la crise sanitaire COVID-19, il convient d'établir un avenant à la convention initiale afin de prolonger la durée de la convention de mise à dispositions de données. Cette convention n'engendre pas d'implication financière.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat n° 2019-1029 entre SOPRA STERIA Group et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3 – ETUDES ET PROSPECTIVES

3.1 - POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE TOULOUSE MATABIAU : APPROBATION DE LA CONVENTION N° 2020-1078 RELATIVE A LA GESTION ULTERIEURE DE L'EMERGENCE ET DU PASSAGE SOUTERRAIN D'ACCES METRO SUR LE PARVIS HISTORIQUE DE LA GARE MATABIAU.

Rapporteur : M. CARNEIRO

Cette délibération a pour objet de fixer les modalités de gestion des ouvrages liés à l'usage du métro, réalisés dans le cadre du projet Grand Matabiau par SNCF Gares et Connexions et financés par Tisséo Collectivités. Les équipements liés à la nouvelle émergence du métro sur le parvis de la gare et le passage sous-terrain seront gérés et entretenus par SNCF Gares et Connexions qui en supportera la charge financière, pendant 20 ans après réception des ouvrages. Les engagements en termes de disponibilité des équipements et de modalités d'entretien sont fixés par la convention.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention relative à la Gestion Ulérieure de l'Emergence et du passage souterrain d'accès métro sur le parvis historique de la Gare Matabiau entre SNCF Gares & Connexions et Tisséo Collectivités.
- D'autoriser le Président à signer ladite convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

3.2 - ETUDES MULTIMODALES : AVENANT A LA CONVENTION D'APPLICATION DES ETUDES MULTIMODALES POUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Rapporteur : M. CARNEIRO

La convention d'études signée fin 2016, d'un montant initial de 3, 2 millions d'euros porte sur la construction d'une démarche partenariale ambitieuse, associant l'Etat représenté par la DREAL, la Région, le Département, Toulouse Métropole et Tisséo Collectivités. Ce dispositif a permis de partager une vision de l'évolution de la mobilité à une échelle élargie, de se projeter sur les horizons prospectifs 2030 et 2040, et de valider l'engagement d'études opérationnelles sur plusieurs projets. L'objet de l'avenant est d'augmenter l'enveloppe de la convention de 857 000 € au total, dont 57 000 pour Tisséo Collectivités, afin de pouvoir conduire, dans la continuité des travaux déjà engagés, toute étude que le comité de pilotage jugerait nécessaire. La participation de Tisséo Collectivités s'établit à 6.6 % du montant total de la convention.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant à la convention d'application des études multimodales pour le Département de la Haute-Garonne.
- D'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4 – PILOTAGE DU RESEAU

4.1 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DE TISSEO VOYAGEURS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'exploitation du réseau urbain est confiée par Tisséo Collectivités à Tisséo Voyageurs dans le cadre d'un nouveau contrat de service public, qui a débuté le 1er janvier 2017, pour une durée de 5 ans, jusqu'en décembre 2021.

Ce nouveau contrat est bâti autour de 4 enjeux majeurs :

- L'attractivité et la performance commerciale du réseau,
- Le maintien de la sécurité du réseau et la lutte contre la fraude,
- La performance technique,
- La maîtrise des enjeux financiers.

Le rapport annuel 2019 présente globalement l'activité du réseau Tisséo en matière d'offre kilométrique et de bilan commercial. Y est également détaillée l'activité de l'EPIC sur les thématiques des ressources humaines, des performances techniques de production, de qualité de service, et de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du rapport annuel présenté au titre de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[M. Perrin (pouvoir) n'a pas pris part au vote]

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

4.2 - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2019 PORTANT SUR LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT SPECIALISE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

L'exploitation du transport spécialisé pour les personnes à mobilité réduite MOBIBUS est confiée par Tisséo Collectivités à l'entreprise TPMR dans le cadre d'une délégation de service public, qui a débuté le 1er juillet 2019, pour une durée de 6 ans, jusqu'au 30 juin 2025.

L'article L 1411.3 du CGCT prévoit que « le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

M. le président profite de cette délibération pour rappeler que lors du premier confinement, la plupart des réseaux des personnes handicapées de France ont fermé ; Mobibus n'a pas fermé et a continué même au plus fort de la crise sanitaire. Cela a été très apprécié par les personnes à mobilité réduite

M. le président a eu l'occasion de remercier le directeur de cette structure.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2019.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.3 - CONVENTIONS ET AVENANT RELATIFS AU RENOUVELLEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ORGANISMES DE SECURITE DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DE L'INSECURITE SUR LE RESEAU TISSEO.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Dans le cadre du contrat de service public, Tisséo Collectivités fixe les objectifs et affecte les moyens permettant à la Régie de mettre en œuvre une politique d'accueil des usagers et de prévention de l'insécurité destinée à favoriser le bon fonctionnement du réseau, la sécurité et la sûreté des personnes et des biens.

Soucieux du maintien de la sécurité dans les transports en commun de l'agglomération toulousaine, Tisséo Collectivités a engagé, depuis plusieurs années, des partenariats en autorisant la délivrance d'un certain nombre de titres de transport aux services suivants :

- Gendarmerie Nationale,
- Police Nationale,
- Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense de Toulouse,
- Délégation Militaire de Haute-Garonne.

Ces conventions qui fixent les modalités de mise à disposition de titres de transport à ces organismes arrivent à échéance le 31 décembre 2020. La présente délibération a pour objet de poursuivre et renouveler ces partenariats pour une durée de 3 ans renouvelable 2 fois par période d'un an. Tisséo Collectivités souhaite également apporter un soutien à la Police Municipale de Toulouse et met à disposition des cartes de transport à tarif préférentiel. La convention arrive également à échéance le 31 décembre 2020.

Aussi, Tisséo Collectivités propose de prolonger la convention pour une période de 6 mois dans l'attente de la mise en place de l'abonnement Pro en post paiement. En effet, ce dispositif permettra à la Ville de Toulouse de disposer de tarifs plus attractifs, et de suivre au réel la consommation de déplacements réalisés par les agents de la Police Municipale.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes du projet de convention n°2020-1055 entre la Gendarmerie Nationale, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Gendarmerie Nationale.
- D'approuver les termes du projet de convention n°2020-1058 entre la Police Nationale, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport aux services de la Police Nationale.
- D'approuver les termes du projet de convention n°2020-1059 entre le Poste de Renseignement et la Sécurité de la Défense de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport au Poste de Renseignement et de la Sécurité de la Défense.
- D'approuver les termes du projet de convention n°2020-1062 entre la Délégation Militaire de Haute-Garonne, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport à la Délégation Militaire de Haute-Garonne.
- D'approuver les termes du projet d'avenant N°4 à la convention n°2011-908 entre la Ville de Toulouse, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs pour la délivrance de titres de transport à la Police Municipale,
- D'autoriser le Président à signer lesdites conventions.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

4.4 - ACCORD DE CONSORTIUM DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS « TERRITOIRES D'INNOVATION » : APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

En lien avec le Projet Mobilités et le volet innovation, Tisséo Collectivités a délibéré le 5 juillet 2017 (D.2017.07.05.4.8) sur les différentes actions à mettre en œuvre avec les acteurs du monde économique et académique, dont la réponse à des appels à projets et notamment ceux de l'Etat. Tisséo Collectivités a ainsi contribué à la réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt "Territoires d'Innovation de Grande Ambition" de l'Etat portée par Toulouse Métropole et le SICOVAL (projet VILAGIL) et soumise le 29 septembre 2017 – sur de premières intentions vers la mobilité intégrée / MaaS.

Sur la base de la feuille de route Mobilité Intégrée validée lors du Comité Syndical du 6 février 2019 (D.2019.02.06.5.2), Tisséo Collectivités contribue en tant que partenaire à la réponse à l'Appel à Projets de l'Etat (projet VILAGIL) coordonnée par Toulouse Métropole déposée le 26 avril 2019. Tisséo Collectivités porte l'Action en Investissement « Création d'un service de mobilité intégrée (MaaS) à Toulouse ».

Le projet VILAGIL fait partie des 24 projets Lauréats annoncés par le Premier Ministre le 13 septembre 2019.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'Accord de consortium dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir, volet Territoires d'Innovation, Projet VILAGIL

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5 – PROJETS TERRITORIALISES

5.1 – LIGNE A EN XXL – GARAGE ATELIER DE BASSO CAMBO – MARCHE N° 52M 2020 14375 M – LOT N°12 TRAVAUX DE SERRURERIE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC A L'ENTREPRISE GB AGENCEMENT

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **5.1** autorise la signature d'un marché concernant des travaux de « Serrurerie » dans certaines stations de la ligne A, attribué à l'entreprise GB AGENCEMENT pour un montant de 127 305,41 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise GB AGENCEMENT, le marché n° 52M 2020 14375 M relatif au lot n° 12 « Serrurerie » pour un montant de 127 305,41 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.2 – LIGNE A EN XXL : MARCHE N° 52M 2015 12528 M « STATION JEAN JAURES – MAITRISE D'ŒUVRE » : TRANSACTION AVEC LE GROUPEMENT EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION

5.3 – LIGNE A EN XXL : MARCHE N° 52M 2016 12939 M : LOT N° 1 « VRD - GENIE-CIVIL – SECOND ŒUVRE – PLOMBERIE » : TRANSACTION AVEC L'ENTREPRISE GTM SUD-OUEST TRAVAUX PUBLICS/GENIE CIVIL – AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION

Rapporteur : M. ANDRÉ

Les délibérations **5.2 et 5.3** ont pour objet l'approbation des protocoles transactionnels :

- avec le groupement mené par EGIS RAIL, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des travaux sur la station Jean Jaurès, pour un montant d'un peu plus de 202 000 €.
- avec l'entreprise GTM Sud-Ouest, dans le cadre du marché de travaux de génie civil sur la station Esquirol, pour un montant d'un peu plus de 360 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 5.2 :

- D'approuver la transaction à conclure avec le groupement EGIS RAIL SA / EGIS BATIMENT SO / LCR ARCHITECTES pour un montant de **202 380,75 € HT** révision de prix aux conditions du marché et TVA en sus.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction et la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.3 :

- D'approuver la transaction à conclure avec l'entreprise GTM Sud-Ouest Travaux Publics/Génie civil pour un montant de 360 264,92 € HT.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ladite transaction et les dépenses correspondantes.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.4 – LIGNE A EN XXL - BILAN DE LA PROCEDURE AMIABLE D'INDEMNISATION DES COMMERÇANTS : PORTER A CONNAISSANCE

Rapporteur : M. ANDRÉ

Le point d'information **5.4** vise à présenter le bilan de l'indemnisation des commerçants, réalisée dans le cadre du chantier « Ma Ligne A en XXL ».

La mise en place d'une procédure amiable avec le Tribunal Administratif a permis une prise en compte rapide des demandes d'indemnisation en lien avec le chantier et ainsi d'indemniser les commerçants pour les périodes les plus impactantes de travaux, tout en s'appuyant sur les fondements juridiques permettant de telles indemnisations.

Le montant total des indemnités versées dans le cadre de l'opération « Ma Ligne A en XXL », pour soutenir les activités commerciales impactées est d'un peu plus de 2 M€.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du bilan d'indemnisation des commerçants.

5.5 – TELEO – MARCHÉ N° 2 2020 14279 M - DEFINITION ET FOURNITURE DES MOYENS MATERIELS DE SECOURS ET D'ACCES AUX CABINES A CONCLURE AVEC LA SOCIETE GAMESYSTEM SAS – PROCEDURE AVEC NEGOCIATION – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **5.5** vise à approuver le marché de définition et de fourniture de l'ensemble des moyens et dispositifs matériels permettant l'accès aux cabines et l'évacuation verticale des voyageurs. Ce marché a été attribué à l'entreprise GAMESYSTEM SAS pour un montant de 128 853,00 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise GAMESYSTEM SAS, le marché n° 2 2020 14279 M relatif à la DEFINITION ET FOURNITURE DES MOYENS MATERIELS DE SECOURS ET D'ACCES AUX CABINES pour un montant de 128 853,00 € HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

5.6 - TELEO – AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2 2019 13888 M - ASSURANCE CONSTRUCTION LOT 2 TOUS RISQUES CHANTIER A CONCLURE AVEC LE GROUPEMENT SATEC/MSIG : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT.

5.7 - TELEO – AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2 2019 13846 M - ASSURANCE CONSTRUCTION - LOT 1 RESPONSABILITE CIVILE DU MAITRE D'OUVRAGE A CONCLURE AVEC LA SOCIETE MMA ALQUIER DESROUSSEAUX : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT

Rapporteur : M. ANDRÉ

Les délibérations **5.6 et 5.7** visent à approuver deux avenants aux marchés d'assurance passés dans le cadre de l'opération Téléo, à savoir :

- le marché d'assurance construction « Tous Risques Chantier » conclu avec le groupement SATEC/MSIG, pour un montant d'un peu plus de 40 000 € ;
- le marché d'assurance construction « Responsabilité Civile » conclu avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX, pour un montant de 4 667 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 5.6 :

- D'approuver l'avenant à conclure avec le groupement SATEC/MSIG pour un montant de 40 359,65 Euros TTC concernant le marché 2 2019 13888 M pour la police Tous Risques Chantier.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et à engager la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 5.7 :

- D'approuver l'avenant à conclure avec la société MMA ALQUIER DESROUSSEAUX pour un montant de 4 667 Euros TTC concernant le marché 2019 13846M pour la police Responsabilité Civile.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer ledit avenant et à engager la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

5.8 – TELEO : MARCHÉ N° 2 2019 14076 M : OPERATIONS D'ACCOMPAGNEMENT UPS – LOT 5 VOIRIE – RESEAUX DIVERS – ESPACES VERTS CONCLU AVEC EIFFAGE ROUTE SUD OUEST : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **5.8** vise à approuver l'avenant de transfert, sans incidence financière, à la société EIFFAGE ROUTE GRAND SUD de la part de marché conclu avec la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n° 1 au marché n° 2 2019 14076 M à conclure avec les sociétés EIFFAGE ROUTE SUD OUEST et EIFFAGE ROUTE GRAND SUD.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

5.9 - TELEO – AVENANT AU PROTOCOLE INDEMNITAIRE POUR LE SURVOL DES PARCELLES 839 BD 32 ET 839 BD 52 AVEC L'INDIVISION S.

5.10 - TELEO – AVENANT AU PROTOCOLE INDEMNITAIRE POUR LE SURVOL DES PARCELLES 839 BD 25 ET 839 BD 50 AVEC MONSIEUR ET MADAME L.

Rapporteur : M. ANDRÉ

Les délibérations **5.9** et **5.10** ont pour objet d'approuver des avenants aux protocoles transactionnels fonciers passés sur le tracé du Téléo, concernant la modification des conditions suspensives, pour le survol des parcelles concernées.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 5.9 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'indivision S. l'avenant n°1 au protocole d'accord des 11/02/19, 21/03/19, 25/03/19 et 28/08/19 dans sa dernière cession régularisée du 28 août 2019.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 5.10 :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Monsieur et Madame L. l'avenant n°1 au protocole d'accord des 28/10/19 et 8/11/19 dans sa cession régularisée du 8 novembre 2019.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

5.11 - LINEO 5 - PORTET SUR GARONNE – TOULOUSE - AVENANT N°2 AU MARCHÉ N° L5 2018 13593 M - COURSERANT - LOT 03 - TRAVAUX D'ESPACES VERTS : AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 2

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **5.11** porte sur l'opération du Linéo 5 et vise à approuver un avenant de transfert, sans incidence financière, à la société ID VERDE de la part de marché conclu avec la société COURSERANT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver l'avenant n°2 au marché n° L5 2018 13593 M conclu avec l'entreprise ID VERDE.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer ledit avenant.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

5.12 – PARKING SILO MIXTE BASSO CAMBO : MARCHE N° PBC 2020 14385 M : LOT 9 – PROTECTION INCENDIE DE TYPE SPRINKLER : AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE AVEC L'ENTREPRISE MINIMAX.

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **5.12** porte sur l'opération d'extension du Parking Relais à Basso Cambo et vise à approuver la signature du marché attribué à l'entreprise MINIMAX concernant le système de protection incendie de l'ouvrage, pour un montant de 395 947,10 € HT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec l'entreprise MINIMAX, le marché n° PBC 2020 14385 M relatif au lot n° 9 « Protection Incendie de Type Sprinkler » pour un montant de 395 947,10 € HT.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

5.13 – LIGNE EXPRESS MURET- TOULOUSE BASSO CAMBO : APPROBATION DE LA CONVENTION N°2020-1012 DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES ET LE MURETAIN AGGLO

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **5.13** a pour objet l'approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre Tisséo Collectivités et le Muretain Agglo pour la réalisation de la Ligne Express entre Muret et Toulouse Basso Cambo. La maîtrise d'ouvrage de l'opération, d'un montant d'investissement évalué à 13,5 M€, financés par Tisséo Collectivités, sera confiée au Muretain Agglo qui réalisera également, pour son propre compte, un peu plus de 5,2 M€ d'aménagements complémentaires.

INTERVENTIONS :

M. BRIAND ne souhaite pas que Thierry Suaud se sente en insécurité à prendre des décisions sans avoir une vision claire.

M. Briand va s'abstenir sur le projet de délibération 5.13.

M. LE PRESIDENT fait référence au dernier comité syndical, où certains mots l'ont un petit peu choqué. On est allé jusqu'à parler de « réserve d'indiens » pour qualifier le territoire du Muretain Agglo.

M le Président souhaite revenir sur les propos de Grégoire Carneiro au sujet de sa demande de tableau de bord. C'est très intéressant d'avoir des tableaux de bord, car ils permettent de montrer ce qui a été fait. Lorsqu'on regarde ce qui a été fait depuis 2014 sur le territoire du Muretain, nous n'avons pas à en rougir : le lancement du linéo 5 à plus de 7 millions d'euros, l'aménagement de la route de Seysses qui permet d'améliorer considérablement la ligne 58, l'aménagement de la gare d'échange de Portet sur Garonne à laquelle Tisséo a participé, les travaux nécessaires à la mise en place de l'étoile muretaine, les investissements à venir avec le Linéo 11 qui va aller jusqu'à Frouzins, la fameuse ligne Express dont on parle aujourd'hui Muret-Basso Cambo pour un montant de plus de 13,5 millions €. C'est la première ligne express que nous lancerons sur ce dispositif, la finalisation du SDAP avec sa mise en accessibilité. Aux investissements, il faut ajouter le fonctionnement avec les coûts d'exploitation de l'étoile muretaine, avec les coûts d'exploitation des linéos et ligne Express et

(suite propos M. le président) avec l'ensemble des services liés aux lignes qui circulent sur ce territoire. Pour imager un petit peu ses propos, M. le président a établi un tableau comparatif : en 2013, 7 lignes régulières de Tisséo et le réseau Tam Tam circulaient sur le muretain. Le coût de fonctionnement s'élevait à environ 5,8 millions €. Aujourd'hui, nous avons un linéo et 23 lignes régulières de Tisséo pour un montant de 9,5 millions €. Sur le fonctionnement, la progression sur le muretain aura été de 64 %. Cela se retrouve très précisément dans la fréquentation qui est en explosion, en particulier sur certaines lignes. On ne s'arrêtera pas là puisque le linéo 11 et la ligne Express Muret-Basso-Cambo sont lancés.

Monsieur le président considère pour sa part que nous sommes très loin d'une réserve indienne pour qualifier le Muretain. C'est au contraire quelque chose sur laquelle nous sommes attentifs.

M. GRASS S'agissant de la liste énumérée ci-dessus à laquelle il souscrit totalement, M. Grass rappelle qu'il ne faut pas oublier Téléo qui va, avec les connexions évoquées par le Président, apporter un plus sur tout le sud du territoire et notamment le Muretain.

M. SUAUD Si on veut procéder à un inventaire, il convient de mettre en comparaison tous les éléments. M. Suaud rappelle que ce n'était pas l'objet de son propos ni autrefois, ni aujourd'hui, mais il faut le ramener à la population et à la dimension d'un territoire, il faut le ramener probablement au versement transport et à un certain nombre de sujets et à la nature des investissements qui sont faits sur ce territoire, puisque chacun sait ici que la bicyclette n'est pas comparable au bus, qui n'est pas comparable au tramway, qui n'est pas comparable au métro. On peut gloser à l'envie.

M. Suaud souhaitait juste saluer la prudence de Sacha Briand quant aux équilibres financiers de Tisséo-SMTC et son abstention sur le vote de cette délibération.

S'agissant du terme « réserve d'indiens », M. Suaud précise qu'il n'a pas employé ce terme par rapport à l'engagement global de Tisséo sur ce territoire. Il a évoqué le fait qu'il faudrait faire attention à ce que le Muretain Agglo ne devienne pas une réserve d'indiens parce qu'il y a un projet de ZFE sur lequel il faut que nous puissions poser clairement les objectifs de desserte et de transport.

M. Suaud revendique, et en tant que président d'Atmo Occitanie le contraire serait surprenant et inquiétant, la nécessité de mettre en place des mesures fortes de protection liées aux enjeux de pollution de l'air, mais en même temps nous savons pertinemment qu'il pourrait y avoir un impact sur la relégation de populations qui ne pourront plus demain, avec leurs véhicules tels qu'ils sont aujourd'hui, venir travailler, se déplacer, commercer sur Toulouse et dans le périmètre ZFE. M. Suaud saluait par ailleurs la proposition de M. Chollet qui se concrétise au mois de janvier de venir présenter cette ZFE au Muretain Agglo. La réserve d'indiens n'avait rien à voir avec les efforts déployés. Par contre, il souligne que ses interventions au sein de Tisséo étaient à la fois des interventions qui avaient pour but, pour les représentants du Muretain, de prendre leur place dans l'ensemble qu'est Tisséo, c'est-à-dire la mutuelle, la construction collective, mais en même temps, comme chacun, les élus du Muretain portent la parole d'un territoire. Nous avons des enjeux bien particuliers et bien spécifiques sur ce territoire. Si nous voulons aligner des chiffres et si nous voulons établir des comparaisons, on peut le faire. Nous n'avons pas à dire qu'il n'y a rien, mais nous ne pouvons pas non plus considérer qu'il y a tout. Nous avons très certainement des marges de progression sur ce territoire. On peut en rester là pour aujourd'hui, mais ne confondons pas « réserve d'indiens » qui n'était pas lié aux politiques qui ne datent pas d'ailleurs du précédent mandat, ni de celui d'avant sur le territoire mais lié au risque de relégation.

(suite propos M. Suaud) Attention et travaillons autour de la ZFE et de sa mise en place par rapport à ces enjeux et dans la prospective financière, n'omettons pas, aux côtés des investissements, les enjeux de fonctionnement, car le rabattement bus sera indispensable pour compenser l'absence de possibilité d'utiliser son véhicule personnel pour un grand nombre de nos concitoyens.

M. CARNEIRO : il est vrai que nous sommes ici présents avec une double démarche : défense d'un territoire mais également solidarité inter territoires. C'est ce que nous essayons de faire de façon la plus équilibrée possible. Il est vrai également que lorsqu'un seul « territoire » s'exprime pour dire qu'il est un peu oublié, nous avons le sentiment qu'il n'y a que ce territoire qui souffre de l'action globale. Ce n'est pas le cas et les chiffres témoignent, si besoin est, de l'effort qui a été fait (les 64 % parlent à eux seuls), même si effectivement on peut compléter la réflexion par d'autres comparaisons. Cette comparaison pourrait se faire avec le secteur Nord qui démontrerait que c'est à notre désavantage alors que nous avons également une explosion démographique importante ; les marges de progression citées par M. Suaud existent aussi ailleurs, voire même de très grandes marges de progression. Nous sommes dans un cadre de répartition de l'existant de la disponibilité financière et de la capacité technique à assumer. C'est difficile, mais le territoire du Muretain n'a pas été oublié. D'autres territoires ont été un petit peu plus oubliés que celui-ci. Il ne souhaite pas continuer car le sujet n'est pas de créer telle ou telle polémique.

M. Carneiro conclut en rappelant la nécessité d'une étoile ferroviaire sur le territoire Nord et s'adresse à M. Suaud en ces termes : je ne doute pas M. Suaud, qu'en votre qualité de conseiller régional, vous appuierez notre demande le moment venu lorsqu'il faudra véritablement passer à l'épreuve des faits ; vous aurez à cœur d'appuyer notre démarche car elle est solidaire et j'ai bien senti votre engagement en termes de solidarité pour les autres territoires et je vous en remercie. »

M. SUAUD : « Ce n'est pas appuyer votre démarche qui est l'objet de mon engagement régional. C'est de travailler à ce que ce territoire régional soit encore mieux desservi demain qu'il ne l'est aujourd'hui. Aujourd'hui il est mieux desservi que ce qu'il ne l'était hier »

M. Suaud avait approuvé en son temps le grand plan Rail lancé par Martin Malvy qui a permis de remettre en état un réseau qui, tel qu'il nous avait été transféré par l'Etat, ne nous aurait pas permis de desservir l'ex région Midi-Pyrénées comme elle a été desservie. Depuis six ans, nous construisons un réseau sur le territoire d'Occitanie qui n'a pas à rougir par rapport aux autres réseaux. Bien entendu toutes les propositions sont examinées et tous les enjeux sont étudiés. M. Lattes a évoqué le G5, l'instance de coordination, de concertation et d'échanges. Celle-ci est essentielle. M. Suaud avait d'ailleurs rappelé plusieurs fois dans cette enceinte, même si ce n'est pas ici qu'on en décide, l'enjeu du rail et l'enjeu de la coordination avec la Région, y compris même l'enjeu pour Tisséo de pouvoir interpellier les autres autorités dont la Région par rapport à cette complémentarité entre le réseau urbain et le réseau régional.

M. Suaud conclut son intervention en ces termes : « je vous propose de nous donner la main pour continuer cette démarche que je salue, qui consiste à dire qu'effectivement il n'y a pas qu'un territoire qui mérite d'être considéré comme un territoire où les dessertes pourraient être renforcées : il n'y a pas que le Muretain, il y a le Nord également. Le Nord et le Muretain avancent communément pour proposer, dans les perspectives, un renforcement du réseau sur ces territoires qui le méritent. »

M. BACOU : est content d'écouter Thierry Suaud qui se rapproche du Nord. Il espère que M. Suaud ne compare pas le nord avec le secteur du Muretain. M. Bacou aurait aimé que le président dresse une liste de tous les avantages du territoire du Muretain. Le territoire Nord n'a rien : nous travaillons sur une ligne Express. Le territoire du Muretain va avoir une ligne Express : tant mieux. S'adressant à M. Carneiro : il va falloir « se remonter les manches » pour qu'une fois pour toute, le nord ait quelque chose de positif. Il remercie cependant Tisséo pour les nouveaux bus qui circulent sur le territoire. De couleur brique, ils sont magnifiques. C'est la seule chose que nous avons sur le secteur Nord. Les gens sont contents.

M. LE PRESIDENT : En conclusion, l'enjeu consiste à montrer que nous portons ensemble une ambition pour tous les territoires. Aucun territoire n'est exclu et cela a été démontré au cours de ces dernières années.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver la convention n° 2020-1012 de maîtrise d'ouvrage unique entre le Muretain Agglo et Tisséo-Collectivités.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités (SMTC) à signer ladite convention.
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2021 et suivants.

Après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

Pour : [MM. André, Carles, Carneiro, Chollet, Mme Faure, M. Grass, M. Lattes, M. Moudenc (pouvoir), M. Perrin (pouvoir), M. Portarrieu, M. Terrail-Novès, M. Trautmann, Mme Traval-Michelet, M. Lubac (pouvoir), Mme Sangay, MM. Bacou, Martin, MM. Suaud, Terrisse]

Abstention : [M. Briand].

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

5.14 – TRAVAUX RESEAU – APPROBATION DE L’AVENANT N°8 A LA CONVENTION 2015-0876 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET TOULOUSE METROPOLE, PROGRAMME DE TRAVAUX AU TITRE DE L’ANNEE 2021.

5.15 – TRAVAUX RESEAU - APPROBATION DE L’AVENANT N°9 A LA CONVENTION 2014-915 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LE SICOVAL, PROGRAMME DE TRAVAUX AU TITRE DE L’ANNEE 2021

5.16 – TRAVAUX RESEAU - APPROBATION DE L’AVENANT N°8 A LA CONVENTION 2014-895 DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC) ET LE MURETAIN AGGLO, PROGRAMME DE TRAVAUX AU TITRE DE L’ANNEE 2021

5.17 – TRAVAUX RESEAU - APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2021 DES CONVENTIONS ENTRE TISSEO-COLLECTIVITES (SMTC), LES COMMUNES ET LES COMMUNAUTES DE COMMUNES SUR LE TERRITOIRE DU SITPRT POUR L’AMENAGEMENT DE VOIRIE ET LA MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D’ARRETS AU PROFIT DU RESEAU BUS URBAIN

Rapporteur : M. ANDRÉ

Les délibérations 5.14 à 5.17 visent à approuver les programmes de travaux pour l’année 2021 dans le cadre des conventions de travaux d’aménagement du réseau bus et de mise en accessibilité des arrêts de bus. Elles concernent respectivement :

- 2,5 M€ à réaliser sur le territoire de Toulouse Métropole,
- 400 000 € à réaliser sur le territoire du Muretain Agglo,
- 300 000 € à réaliser sur le territoire du SICOVAL,
- 300 000 € à réaliser sur le territoire du SITPRT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 5.14 :

- D’approuver l’avenant n°8 à la convention 2015-0876 de co-maîtrise d’ouvrage Tisséo-Collectivités / Toulouse Métropole, programme de travaux au titre de l’année 2021, pour un montant de 2,5M € HT.
- D’autoriser la dépense correspondante.
- D’autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

➤ POINT 5.15 :

- D'approuver l'avenant n°9 à la convention 2014-915 de co-maîtrise d'ouvrage entre Tisséo-Collectivités et le SICOVAL, programme de travaux au titre de l'année 2021 pour un montant global de 300 000€ HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser le Président de Tisséo-Collectivités à signer ledit avenant.
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 5.16 :

- D'approuver l'avenant n°8 à la convention 2014-895 de co-maîtrise d'ouvrage Tisséo-Collectivités (SMTC) / Le Muretain Agglo, programme de travaux au titre de l'année 2021, d'un montant de 400 000€ HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités à signer ledit avenant.
- De dire que les dépenses liées à cette convention figurent aux budgets 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 5.17 :

- D'approuver le programme des travaux 2021 sur le territoire du SITPRT d'un montant de 300 000€ HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.
- De dire que les dépenses liées à ces travaux figurent aux budgets 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

6 – GESTION DU PATRIMOINE

6.1 – TRAMWAY GARONNE – TRANSACTION AVEC SETEC ITS ET COMSA SINISTRE BETONS DESACTIVES DU PONT SAINT MICHEL : AUTORISATION DE SIGNER LA TRANSACTION

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **6.1** vise à autoriser la signature de la transaction avec SETEC ITS et COMSA concernant une intervention de reprise du béton désactivé posé sur le pont Saint Michel, pour un montant d'un peu plus de 580 000 €, pour le compte de Tisséo.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer la transaction avec SETEC ITS et COMSA pour un montant de 497 585,24€.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

6.2 – TRAMWAY GARONNE - CONVENTION DE REMBOURSEMENT N° G 2020 14445 CN A SIGNER AVEC TOULOUSE METROPOLE POUR LES TRAVAUX DE REPRISE DU BETON DESACTIVE DU PONT SAINT MICHEL – APPROBATION DE LA CONVENTION.

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **6.2** vise à approuver la signature d'une convention avec Toulouse Métropole pour la prise en charge, par Tisséo, des travaux de reprise du béton désactivé du pont Saint Michel pour un montant global maximum de travaux s'élevant à 700 000 €.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Tisséo Ingénierie à signer avec Toulouse Métropole ladite convention de remboursement pour un montant maximum de 700 000,00 Euros HT.
- D'autoriser la dépense correspondante.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

6.3 – PARC BUS- DESAFFECTATION DE MATERIEL POUR L'ANNEE 2020 ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **6.3** porte sur la désaffectation de 21 autobus, pour l'année 2020 et du déclassement du domaine public.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'autoriser le Président de Tisséo Collectivités, par décision, à constater la désaffectation de 21 véhicules du parc bus pour l'année 2020, et à prononcer leur déclassement.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

6.4 – SIG _CONVENTION N° 2020-1075 D'ÉCHANGE DE DONNEES SIG AVEC LE SDIS 31

Rapporteur : M. ANDRÉ

La délibération **6.4** vise à approuver la convention d'échange de données du Système d'Information Géographique Tisséo, avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours 31 (SDIS31).

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

- D'approuver les termes de la convention n° 2020-1075 entre Tisséo Collectivités et le SDIS 31, relative à l'échange de données SIG.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

7 – RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

7.1 - RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS CONFORMEMENT AUX ARTICLES 3-1 ET 3-2 AINSI QUE 3-1° ET 3-2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984. RECENSEMENT DES BESOINS POUR L'ANNEE 2021.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Pour faciliter la gestion du service public et assurer sa continuité, il est proposé de prévoir pour l'année 2021, dans certaines conditions, de recruter du personnel non statutaire sur des emplois non permanent.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions ci-dessus exposées.
- De charger le Président de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon leurs profils et la nature des fonctions.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

7.2 - SUPPRESSION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet de délibération vise à mettre à jour le tableau des effectifs au 31/12/2020.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2021.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

7.3 - POSTE DE CHARGE(E) DE SUPPORT SYSTEMES D'INFORMATION (H/F) AU SEIN DU SERVICE SYSTEMES D'INFORMATION ET SERVICES TECHNIQUES - PROCEDURE DE RECRUTEMENT- CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES ET DES TECHNICIENS TERRITORIAUX.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Les évolutions de l'organisation nécessitent de créer un poste de chargé (e) de support informatique, l'objectif étant de réduire les couts liés à l'externalisation de ce type de fonction.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à créer ce poste, lancer la procédure de recrutement et à pourvoir le poste de Chargé(e) de support systèmes d'information relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques et des techniciens territoriaux.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

7.4– MISE EN PLACE D’UN CONTRAT D’APPRENTISSAGE : DIRECTION ACHATS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le projet de délibération porte sur la mise en place d’un contrat d’apprentissage au sein de la direction Achats/commande publique afin de pouvoir développer la fonction Achats au sein de la collectivité.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider le recours au contrat d’apprentissage.
- De décider de conclure pour l’année 2020-2021, un contrat d’apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Direction Achats et commande publique	1	Mastère Manager de la performance achats	17 mois.

- D’autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier, et notamment les contrats d’apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de formation.
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

7.5 - MISE EN PLACE D’UN CONTRAT DE PROJET : CHARGE(E) DE MISSION SERVICES VELOS POUR UNE DUREE DE TROIS ANS – EMPLOI NON PERMANENT.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Ce projet de délibération porte sur la création d’un contrat de projet sur la fonction de Chargé de mission Services Vélos dans le cadre de l’évolution des compétences de Tisséo Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D’autoriser le Président à recruter le Chargé(e) de mission « Services Vélo » en contrat de projet pour un emploi non permanent à temps complet pour une durée de trois ans sur le cadre d’emplois des attachés territoriaux - grade d’attaché.
- De dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

7.6 – MODALITES D’UTILISATION DES RECUPERATIONS DE TEMPS DE TRAVAIL

7.7 – MODIFICATION DES REGLES RELATIVES A L’ALIMENTATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS - DELIBERATION N°2010.11.04.10.03

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Pour faire suite au comité syndical du 4 novembre 2020 qui a fixé les nouvelles modalités d’organisation du temps de travail applicable à compter du 1er janvier 2021, ces deux projets de délibération 7-6 et 7-7 visent à :

- adapter les modalités d’utilisation des RTT,
- fixer les modalités d’alimentation du CET par des jours de RTT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

➤ POINT 7.6 :

- D’approuver les modalités d’utilisation des jours de récupération du temps de travail telles que définies.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

➤ POINT 7.7 :

- D’approuver les modalités d’alimentation du compte épargne temps telles que définies.
- De préciser que la délibération n° 2010.11.04.10.03 du 4 novembre 2010 sur les modalités d’alimentation du compte épargne temps par des jours de récupération du temps de travail.
- De dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

8 - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

8.1 - SOCIETE PUBLIQUE LOCALE TISSEO INGENIERIE : RAPPORT ANNUEL DES ADMINISTRATEURS AU COMITE SYNDICAL DE TISSEO COLLECTIVITES : EXERCICE 2019.

Rapporteur : M. BRIAND

La première délibération concerne le rapport annuel de la SPL Tisséo Ingénierie au titre de l’exercice 2019 ainsi que le rapport des Commissaires aux Comptes. Si vous avez des questions ou des observations particulières sur ce point, nous pouvons en discuter.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver le rapport annuel 2019 de la SPL Tisséo Ingénierie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés [M. Grass, Mme Traval-Michelet, MM. Lattes, Briand, Mme Sangay] n'ont pas pris part au vote.

LE COMITE SYNDICAL APPROUVE LA DELIBERATION.

8.2 - SOUTENABILITE BUDGETAIRE - MARCHE M2020-0196 - ASSISTANCE A LA PERSONNE PUBLIQUE POUR LE PILOTAGE DE LA SOUTENABILITE BUDGETAIRE DU PROJET MOBILITES DE TISSEO COLLECTIVITES ET DE SON PLAN PLURIANNUEL DE FINANCEMENT- A CONCLURE AVEC L'ENTREPRISE FINANCE CONSULT - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE.

Rapporteur : M. BRIAND

Le second point concerne le marché d'assistance pour la réalisation des études de soutenabilité. La délibération finale vous a été remise sur table. C'est un marché à bons de commande avec un plafond maximal de 400 000 € HT sur 4 ans, mais en vérité l'estimatif de base se situe à 89 000 HT pour une durée de 4 ans. La société FINANCE CONSULT a été retenue.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer le marché M2020-0196 pour l'assistance à la personne publique pour le pilotage de la soutenabilité budgétaire du Projet Mobilités de Tisséo Collectivités et de son plan pluriannuel de financement avec l'entreprise FINANCE CONSULT pour un montant maximum de 400 000,00 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit marché (hors transactions et avenants avec augmentation du montant du marché) y compris la résiliation.
- De dire que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2021 et suivants.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.3- SIGNATURE D'UNE CONVENTION -CADRE DE FINANCEMENT AVEC LA BEI.

Rapporteur : M. BRIAND

La troisième délibération concerne la signature d'une convention-cadre avec la BEI.

Comme indiqué dans la délibération, il y aura potentiellement plusieurs contrats de prêts. L'objet est d'autoriser le président à signer les différents contrats susceptibles d'intervenir pour ce pack de financement de la BEI. A priori, il devrait y avoir deux conventions spécifiques, mais le cas échéant on peut en imaginer davantage en fonction de la stratégie de contractualisation de la BEI.

Ce qu'il faut retenir, et c'est très important, c'est le montant de 400 millions d'euros et surtout c'est la signature de la BEI. La BEI est une marque d'approbation de la validité des projets et aussi et surtout de la soutenabilité et de la capacité des personnes publiques que finance la BEI à assurer le financement de leur programme d'investissement, et au cas particulier du Plan de Déplacements Urbains dans son ensemble. Nous aurons d'autres discussions dans le futur avec la BEI.

M. Briand insiste sur le fait que la BEI ne prête pas lorsqu'elle a, face à elle, des partenaires qui n'apportent pas une signature de qualité. L'apport de la BEI, quel que soit le montant du financement, est une marque de crédibilisation extrêmement puissante vis-à-vis des autres prêteurs. Dans la stratégie du financement du PDU, la BEI est une étape importante. Lors du dernier comité syndical, nous avons voté l'adhésion à l'Agence France Locale. C'est une stratégie globale qui permet d'avoir une diversification de la capacité d'investissement et de financement sur l'ensemble du PDU, et surtout de la crédibilité.

Les prêts de la BEI sont d'assez bonne qualité en termes de durée et de souplesse d'utilisation.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider de contracter auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), établie 100, boulevard Konrad Adenauer à Luxembourg – Kirchberg (Grand-Duché de Luxembourg) un emprunt d'un montant maximal de 400 millions d'euros aux conditions financières ci-après définies :
 - Durée : jusqu'à 30 ans,
 - Différé : jusqu'à 5 ans,
 - Option de régime de taux d'intérêt au moment de chaque versement, au choix :
 - Taux d'intérêt fixe et révisable correspondant au taux BEI
 - Taux d'intérêt variable basé sur le taux EURIBOR,
 - Annuités, trimestrialités ou semestrialités constantes en capital et intérêts (pour les versements à taux fixe) et annuités, trimestrialités ou semestrialités égales en capital (pour les versements à taux variables et taux révisables)
 - Commission de non-utilisation : 0.15% à partir de 18 mois après signature de la convention.
- D'engager le SMTC de l'Agglomération Toulousaine au remboursement de la somme prêtée et au paiement des intérêts, autres charges et frais de toute nature, aux époques et de la manière qui seront convenues, ainsi qu'à l'exécution de toutes les obligations et conditions de prêts.

- D'autoriser le représentant légal de l'emprunteur à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative aux contrats de prêt décrits ci-dessus, et les diverses opérations prévues dans les contrats de prêt à l'effet desquelles il reçoit tout pouvoir.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

8.4 - AMENDEMENT N°1 A LA CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'AGENCE EXECUTIVE POUR L'INNOVATION ET LES RESEAUX (INEA) AU TITRE DU MECANISME POUR L'INTERCONNEXION EN EUROPE (MLE) DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ETUDES DU PROJET DE 3^E LIGNE DE METRO TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS.

Rapporteur : M. BRIAND

Cette délibération concerne l'amendement à la convention de subvention entre Tisséo-Collectivités et l'Agence Exécutive pour l'Innovation et les Réseaux. Il s'agit de reporter la date d'exécution sur les éléments qui ont été financés par cette subvention d'un peu moins de dix millions d'euros qui avait déjà été obtenue sur les études.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser le Président à signer l'amendement n° 1 à la convention de subvention No INEA/CEF/TRAN/M2015/1126174 entre l'Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA) et Tisséo Collectivités

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

8.5 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE : DELEGATION AU PRESIDENT POUR LE RECOURS A L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Rapporteur : M. BRIAND

La cinquième délibération a pour objet la délégation au Président pour le recours à l'emprunt et aux instruments de couverture sur la gestion des emprunts et des taux.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- ❖ D'autoriser Monsieur le Président, pendant la durée de son mandat, à exercer les attributions précisées aux articles suivants, qui impliquent également la délégation des décisions relatives aux modifications, retrait, abrogation, résolution et résiliation des actes correspondants.
- ❖ D'autoriser Monsieur le Président à contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de Tisséo Collectivités ou à la sécurisation ou l'optimisation de son encours, conformément aux termes de l'article L.2122-22 du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

- ❖ De prévoir que les nouveaux financements respecteront les recommandations « indice sous-jacent et structure » de la circulaire du 25 juin 2010.
- ❖ De prévoir que pour réaliser tout investissement le Président reçoit délégation aux fins de contracter des produits de financement :
- Type de produits de financement :
 - des emprunts obligataires, y compris des emprunts obligataires groupés avec d'autres collectivités publiques,
 - et/ou des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
 - et/ou des emprunts à barrière,
 - des instruments de trésorerie : lignes de trésorerie, titres de créances négociables (NEU CP)
- Les index de référence des contrats d'emprunts pourront être :
 - Euribor (de 1 semaine à 12 mois),
 - Eonia et ses dérivés (T4M, TAG 1 à 12 mois, TAM),
 - Ester,
 - CMS ou midswap de 1 à 30 ans déterminés sur les marchés EUR,
 - OAT ou TEC 1 à 20 ans,
 - Inflation Européenne et Française,
 - Livret A ou LEP.
- Mise en place des instruments de financement :

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence, dans la mesure du possible, d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers ou reçues par la collectivité.

Le Comité Syndical décide de donner délégation à Monsieur le Président et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à signer les documents nécessaires à la mise en place des emprunts obligataires, des titres de créances négociables, des programmes EMTN et NEU CP.
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ou à recevoir, et de la stratégie de la collectivité,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier l'opération arrêtée,
- à signer les contrats répondant aux conditions posées aux alinéas précédents,
- à définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement,
- à procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés, et/ou consolidation, sans intégration de la soulte,
- et notamment pour les réaménagements de dette.

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable,
 - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
 - la possibilité d'allonger la durée du prêt,
 - la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement,
 - de compacter plusieurs emprunts d'une banque pour en faire un seul contrat.
- Et enfin à conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
- ❖ De donner délégation au Président afin de maîtriser les aléas de taux et d'optimiser la dette de Tisséo Collectivités, aux fins de recourir à des instruments de couvertures d'emprunts bancaires ou obligataires :
- Type de contrats de couverture :
 - des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
 - et/ou des contrats d'accord de taux futur ou FRA,
 - et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
 - et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
 - et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).
 - Caractéristiques des instruments de couverture :

En toute hypothèse, les opérations de couverture sont toujours adossées aux emprunts constitutifs de la dette et le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de Tisséo Collectivités.

La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

- Les index de référence des contrats de couverture pourront être :
 - Euribor (de 1 semaine à 12 mois),
 - Eonia et ses dérivés (T4M, TAG 1 à 12 mois, TAM)
 - Ester
 - CMS ou midswap de 1 à 30 ans déterminés sur les marchés EUR,
 - OAT ou TEC 1 à 20 ans,
 - Inflation Européenne et Française
 - Livret A ou LEP
- Conditions de recours aux instruments de couverture :

Il est procédé, dans la mesure du possible, à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers ou reçues par la collectivité.

Le Comité Syndical décide de donner délégation à Monsieur le Président et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser ou à recevoir,
 - à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
 - à résilier l'opération arrêtée,
 - à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées aux alinéas précédents.
- A signer tout document afférant à la mise en place d'instruments de couverture (y compris déclarations relatives aux réglementations EMIR)

Le Comité Syndical autorise les opérations de couverture aux conditions définies dans cet article, sur les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette, ainsi que sur les emprunts nouveaux.

- ❖ De donner délégation au Président pour rembourser par anticipation tout emprunt.
- ❖ De dire que les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par les élus, ainsi que par les agents (Directeur général des services, directeur général adjoint des services, directeur général et directeur des services techniques et responsables de services) ayant reçu délégation.
- ❖ De dire que lors de chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des attributions exercées par délégation en vertu de la présente délibération.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.6 - REGLEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2021

Rapporteur : M. BRIAND

La sixième délibération concerne le règlement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021. C'est l'autorisation d'engager des travaux d'investissement avant le vote du budget dans la limite du quart des crédits inscrits au budget précédent.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De décider que des dépenses d'investissement pourront être mandatées sur l'exercice 2021 dans la limite du quart des crédits inscrits sur le budget 2020 suivant le détail des chapitres visés ci-dessus.
- De dire que l'inscription des crédits nécessaires pour l'ensemble de l'année sera prévue au budget primitif 2021.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.7 - AVENANT DE TRANSFERT N° 1 A LA CONVENTION N° 2016-835 POUR LE RESEAU TETRA

Rapporteur : M. BRIAND

La septième délibération a pour objet l'avenant de transfert n° 1 à la convention pour le réseau TETRA pour l'implantation d'un relais de radiocommunication numérique avec SUEZ, Toulouse Métropole et Tisséo-Collectivités.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention n°2016-835.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

8.8 - CESSIION D'UN DELAISSE A BALMA

Rapporteur : M. BRIAND

La huitième délibération concerne la cession d'un délaissé sur la commune de Balma. Dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique des travaux de réalisation du Transport en Commun en site Propre du Secteur Est, Tisséo-Collectivités a acquis trois parcelles situées sur la commune de Balma. Les travaux d'aménagement sont achevés et Tisséo-Collectivités peut céder les parcelles dont il n'a plus l'utilité d'une superficie de 958 m² à détacher des parcelles cadastrée BH 82 pour 873 m² et BH 84 pour 85 m².

Un ayant-droit des anciens propriétaires, consulté dans le cadre de l'article L 421-1 du Code de l'Expropriation, a manifesté le souhait d'exercer son droit de rétrocession et son offre d'achat correspond au prix de 23 950 euros hors taxes fixé par le service des Domaines.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser la rétrocession à un ayant-droit des anciens propriétaires, des parties des parcelles à détacher des parcelles cadastrées BH 82 et BH 84, pour une superficie de 958 m², au prix de 23 950 euros hors taxes.
- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant ainsi que tout document concernant ce dossier.
- De dire que la recette en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 775.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.9 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC N° 2020-1079 RELATIVE A UN POSTE DE TRANSFORMATION A RAMONVILLE.

Rapporteur : M. BRIAND

La neuvième délibération a pour objet la convention d'occupation du domaine public pour un poste de transformation à Ramonville. La convention signée le 6 Juillet 2010 a défini les conditions de l'autorisation consentie par le SMTC à ERDF pour l'occupation de son domaine public sur le parking de la station de métro à Ramonville pendant une durée de cinq ans renouvelable une fois. Cette convention est arrivée à terme.

Les parties ont convenues d'établir une nouvelle convention selon les mêmes dispositions.

L'occupation est consentie par le SMTC pour une durée de dix ans et le montant de la redevance annuelle correspond à 4 277 euros.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser les termes de la convention temporaire d'occupation du domaine public n° 2020-1079 à conclure avec ENEDIS pour une durée de dix ans pour un montant de redevance annuelle de 4 277 euros.
- D'autoriser son Président à signer l'acte correspondant et tout document y afférent.
- De dire que la recette en résultant sera imputée à l'article 752 du budget du SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL

8.10 - FONCIER : ACQUISITION D'UNE PARCELLE A CASTANET-TOLOSAN - ACTE RECTIFICATIF

Rapporteur : M. BRIAND

La dixième délibération concerne l'acquisition d'une parcelle à Castanet-Tolosan : C'est un acte rectificatif pour une superficie d'une ampleur particulière de 16,50 m2.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'autoriser son Président à signer l'acte rectificatif de l'acquisition de la parcelle cadastrée BA 240 sans modification du prix.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

8.11 – INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES.

Rapporteur : M. BRIAND

Un an après la communication du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est nécessaire de faire le point sur les éléments.

Un certain nombre de recommandations ont été émises par la Chambre Régionale des Comptes que M. Briand va présenter très rapidement, mais le débat peut être engagé :

- *Modifier les statuts du Syndicat en y insérant la définition de ses missions, en vue de clarifier son champ de compétences* : ce travail a été engagé, et il reste à finaliser. Il était difficile d'envisager de le faire avant les échéances électorales. C'est un travail qui doit être mené rapidement.

- *Relations avec les exploitants du réseau : Revoir en 2018 l'équilibre de la délégation de service public Mobibus*. Un nouveau contrat a été passé. Les conditions d'application dans le contexte particulier du COVID laissent un peu à désirer. L'observation a été prise en compte : un nouveau contrat a été passé. Il reste à le mettre en application dans des conditions satisfaisantes, dans une période économico- sociale qui reste à ce jour extrêmement bouleversée et qui doit se stabiliser.

- *Fiabilité des comptes* : Nous avons un désaccord assez significatif avec la Chambre Régionale des Comptes sur la question de la neutralisation comptable des amortissements. Il avait été signalé à la Chambre Régionale des Comptes que nous allions mettre un terme définitif au processus, car cela n'était plus d'aucune utilité. La recommandation de la Chambre a été mise en œuvre et malgré ce qu'elle affirmait de façon péremptoire, cela n'a pas de conséquence particulière directe sur les équilibres du budget de Tisséo.

- *Rétablir la sincérité des comptes de Tisséo-Collectivités* : C'est un problème de traitement des dépenses d'investissement sur le patrimoine des collectivités extérieures. C'est l'un des problèmes qui se pose et il faut quand même préciser que normalement Tisséo-Collectivités n'a pas le droit de faire des travaux sur les territoires des autres collectivités, sauf à avoir pour conséquence non pas de pouvoir le porter en investissement, mais de le porter en fonctionnement. M. Briand observe, vis-à-vis du Muretain qui est « à cheval » sur l'information financière, qu'un certain nombre de travaux vont être financés par Tisséo-Collectivités qui vont devoir être impactés en fonctionnement plutôt qu'en investissement afin de ne pas les faire porter directement par le Muretain, comme Toulouse Métropole va devoir le faire sur un certain nombre de projets. C'est un effort significatif consenti par Tisséo-Collectivités afin d'éviter de bouleverser les conditions de réalisation des conventions et des projets en cours, alors même que nous sommes contraints de prendre en compte ces observations.

- *La situation financière* : des questions de trésorerie étaient posées, qui sont parfaitement traitées entre les différentes collectivités et Tisséo-Collectivités et sur la prospective financière stabilisée de coûts affinés et exhaustifs, nous avons déjà produit trois études de soutenabilité budgétaire.

- *Mettre en place une politique de maîtrise de la masse salariale, portant à la fois sur les effectifs et sur l'évolution des salaires*, M. Briand n'est pas en mesure de donner des renseignements précis, mais il ne doute pas que le Président et la Directrice Générale affirment dans le rapport que les recommandations de la Chambre ont été prises en compte.

Pour le service de la Commande Publique, un certain nombre de mesures avaient été prises au moment de l'intervention du rapport pour remédier aux dysfonctionnements qui avaient été évoqués.

M. LE PRESIDENT précise que sur ce dernier point, il reste un seul contrat en cours qui se termine en avril prochain. Il ne sera pas renouvelé.

Y a-t-il des remarques ou interventions sur l'ensemble de ces points ?

Monsieur le Président insiste sur la partie BEI. Nous sommes sur ce sujet depuis plusieurs mois, sur lequel Sacha Briand s'est fortement investi. C'est un sujet emblématique ; dans les heures qui viennent, en effet, nous verrons que les conséquences sont majeures en termes de présentation de nos comptes. C'est le label BEI qui devrait nous être donné suite à cette signature.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- De prendre acte du suivi des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie sur les comptes de Tisséo Collectivités concernant les exercices 2012 à suivants.

M. LE PRESIDENT : S'agissant de la Chambre Régionale des Comptes, M. le Président rappelle que c'est un engagement qu'il a pris il y a un an. Nous arrivons au bout de l'exercice pour que tout soit raccord.

9 - COMMUNICATION

9.1 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TISSEO COLLECTIVITES ET L'ASSOCIATION L'ASPTUIT. - AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION N°2020- 1077.

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

Le projet de délibération porte sur la mise en place d'un partenariat avec L'ASPTUIT.

La participation financière du SMTC s'élève à 24 000 euros accordée sur 3 ans définie comme suit :

- 2021 : 8 000 euros
- 2022 : 8 000 euros
- 2023 : 8 000 euros

INTERVENTIONS :

M. CARNEIRO : souhaite connaître le nombre de bus de ce parc.

M. LE PRESIDENT : Le parc compte six bus qui correspondent aux générations fin des années 1960 aux années 1980, avec en particulier un bus à encorbellement, avec ce fameux balcon à l'arrière du bus. En revanche, nous n'avons plus le bus chausson qui a été détruit par l'explosion d'AZF. Ce parc bus est installé à Langlade et ces bus participent à un grand nombre de manifestations, comme les journées du Patrimoine, etc.... Le but est de les aider. L'idéal serait d'avoir une collection accessible, avec la possibilité de visites pour les groupes scolaires. L'association ASPTUIT est constituée pour la plupart de chauffeurs de bus qui font preuve de beaucoup de volonté. Le parc n'est pas constitué uniquement de bus, puisque des morceaux du tramway datant du début du XXème siècle, ont été récupérés ainsi qu'un tas d'autres choses qui correspondent à notre histoire des transports toulousains.

M. BACOU indique que des anciens panneaux « sens Interdit avec le mot Semvat » écrit en dessous ont été remis à l'association ASPTUIT. Ces panneaux leur ont été donnés en mémoire de la SEMVAT.

IL EST PROPOSE AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat entre Tisséo Collectivités et l'association l'ASPTUIT.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention.
- De dire que la dépense sera inscrite au chapitre 65 des budgets 2021-2022-2023 de Tisséo-SMTC.

ACCORD UNANIME DES MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

CONCLUSION

M. LE PRESIDENT : Nous allons terminer cette séance par un petit film qui présente les vœux de Tisséo-Collectivités. Vous serez les premiers à le voir puisqu'il vient d'être réalisé.

[Présentation du film]

M. LE PRESIDENT : Ce téléphérique descend vers la connexion avec la ligne L5 qui descend très rapidement sur Portet.

M. LE PRESIDENT Souhaite de très bonnes fêtes à l'ensemble des membres du comité syndical. 2021 sera une année chargée. Merci à tous.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 11H00.